Prolétaires de tous les pays, nations et peuples opprimés unissez-vous !

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

MERCREDI 3 OCTOBRE 1979 - N° 964 Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76. 2,00 F.

5 ans de loi Veil...

POURSUIVRE LA LUTTE

Janvier 1975 : après plusieurs années de luttes pour imposer la liberté de l'avortement, la loi Veil entre en application. Pour cinq ans. Cinq ans au bout desquels le Parlement devra se prononcer sur un nouveau projet de loi gouvernemental. Ce projet sera présenté au conseil des Ministres de ce mercredi 3 octobre. Jusqu'à la dernière minute, officiellement du moins, c'est le silence. Pourtant, on peut penser que la loi Veil sera reconduite dans les grandes lignes. C'est dans ce sens qu'intervenait par exemple lundi soir, à la télévision, le Ministre de la Santé, qui qualifiait la loi Veil de «loi la moins mauvaise d'Europe» en la matière.

Il est donc à peu près certain qu'on n'assistera pas à un spectaculaire retour en arrière, qui susciterait une levée de boucliers. On ne voit d'ailleurs pas bien quelles raisons pourraient pousser le gouvernement à remettre en cause cette loi. Car si elle légalise l'avortement, la loi Veil est en même temps très restrictive. Bien sûr, certains hôpitaux ont un centre d'IVG. Mais combien n'en ont pas ? Combien limitent-ils au maximum le nombre d'interruptions de grossesse ? Bien sûr, légalement, jusqu'à 10 semaines, une femme peut demander une IVG. Mais tout aussi légalement, un médecin peut refuser de la pratiquer et interdire à son personnel de le pratiquer. Et tout aussi légalement, la barrière des démarches obligatoires rend impossible un grand nombre d'interventions dans le cadre légal, du fait des délais... Sans parler du prix encore élevé, du manque de moyens matériels, de l'absence d'accueil, des barrières discriminatoires pour les mineures et les immigrées. Ainsi donc, la loi votée en 1975 comporte en elle-même assez de restrictions pour que son application soit très facilement restreinte, sur le terrain. Cinq ans après, on peut dire sans risque d'être démenti que chaque progrès, même limité, dans la prise en charge par les hôpitaux, de ce problème qui touche des milliers de femmes, a été le fruit de luttes opiniâtres. Combien d'hôpitaux ont dû être occupés pour l'ouverture d'un centre ? Combien de fois a-t-il fallu une pression continuelle pour les maintenir !

C'est pourquoi, aujourd'hui, et quel que soit en fin de compte le texte proposé par le gouvernement, on ne peut en rester au seul terrain législatif. L'expérience a prouvé qu'il fallait en même temps poursuivre la mobilisation sur le terrain, dans les hôpitaux, dans les quartiers. La manifestation nationale des femmes, le 6 octobre à Paris, doit donc être relayée par de multiples initiatives, dans tout le pays.

Une lutte de longue haleine nous attend, qui nécessite une mobilisation massive. A l'heure où le gouvernement, pour faire face au chômage, veut renvoyer le maximum de femmes au foyer, il n'est certainement pas disposé à une politique plus «libérale». D'autant que la lutte des femmes pour la libération de l'avortement, c'est aussi la lutte pour l'ensemble de leurs droits : droit d'avoir les enfants qu'elles désirent, quand elles le désirent, lutte pour avoir les moyens de les élever, pour le droit au travail, à l'indépendance économique ; le droit de participer à part entière à la vie sociale, aux luttes des travailleurs. Sur toutes ces exigences, la bourgeoisie ne nous fera pas de cadeau !

Monique CHERAN

Lire notre dossier en pages 6 et 7

TOUR DE VIS SUR LA SANTE

Barrot annonce à la télévision

- **Hausse du ticket modérateur (+5 %)**
- **Contrôle accru des arrêts de travail**
- **Renforcement du pouvoir des médecins de la Sécurité Sociale**

Barrot l'a dit : la chasse aux arrêts de travail va être renforcée. Mais d'où viennent-ils, ces arrêts, sinon des conditions de travail imposées par le patronat ?

LIRE EN PAGE 9

LES CRS EXPULSENT 28 RESIDENTS DU FOYER SONACOTRA DE MONT-SAINT-MARTIN PRES DE LONGWY

LIRE EN PAGE 12

30e anniversaire de la République populaire de Chine

Samedi, un numéro spécial du *Quotidien du Peuple*

20 pages, incluant un supplément spécial de 12 pages consacrées à la Chine

Assemblée Nationale

CE QUI SERA DISCUTE CET AUTOMNE

La session parlementaire d'automne, qui s'est ouverte mardi 2 octobre et se terminera le 20 décembre, peut en fait être divisée en deux parties : d'une part l'examen du budget pour 1980, budget qui sera examiné chapitre par chapitre, ligne par ligne ; et d'autre part l'examen «normal» d'un certain nombre de projets de lois, déposés durant l'été, ou déjà discutés en commission, par le senat, ou en première lecture à l'Assemblée Nationale.

L'ordre du jour définitif des travaux n'est pas encore adopté, et le gouvernement peut toujours, à tout moment, imposer la discussion de son choix. Cependant, en se référant au «projet» d'ordre du jour tel que l'a défini le conseil des ministres du 26 septembre, on peut dresser une première liste de ce qui sera discuté — et adopté — durant cet automne. Si l'on met a part la discussion budgétaire, trois types de sujets et de discussions se dégagent :

— Des lois portant atteintes aux libertés démocratiques et au pouvoir d'achat des travailleurs vont être adoptés : c'est le cas avec les lois Bonnet-Stoléru concernant les immigrés, c'est aussi le cas avec la loi réglementant le droit d'affichage, c'est encore le cas avec la loi sur le financement de la Sécurité Sociale.

— Certaines lois, en discussion depuis longtemps, vont venir au vote définitif. Elles seront l'occasion d'un affrontement entre les deux clans de la majorité ; on le verra lorsque seront duscutées la réforme des finances locales, la loi sur l'actionnariat et la participation, ou encore celle sur le développement des responsabilités des collectivités locales.

— Enfin, deux «débats sans vote» seront organisés, sur la loi de programmation militaire, et sur la politique familiale. Ces débats auront le double rôle d'une part de tester l'unité de la majorité sur ces points, d'autre part de voir comment les amender avant propositions définitives.

La réglementation du droit d'affichage

Le projet sur la *«règlementation de la publicité extérieure et des enseignes»* a déjà été examiné, mais il n' a pas pu être voté, *«faute de temps»*. Derrière de douces préoccupations écologiques, (*«éviter la publicité tapageuse»*), il s'attaquent largement au droit d'affichage politique. D'une part, l'affichage sera interdit sur les neuf dixièmes des zones urbaines, et d'autre part, des amendes extrêmement lourdes (plusieurs millions) seront appliquées automatiquement non pas aux colleurs d'affiches, mais aux organisations qui s'expriment au travers de ces affiches. Seule dérogation prévue : les périodes électorales, là où les partis recourent à l'affichage sauvage. C'est la liberté d'expression qui est ici en cause, puisqu'aussi bien l'affiche est une des seules possibilités d'expression de ceux à qui le pouvoir interdit l'accès aux média.

Les lois Bonnet-Stoléru

En mai et juin, le gouvernement a avancé coup sur coup deux projets de loi : l'un traitant des *«conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration»*, l'autre traitant des *«conditions de séjour et de travail des immigrés en France»*. Les parlementaires ont refusé l'examen de ces textes, non par désaccord, mais parce qu'ils estimaient qu'ils ne devaient faire qu'un seul et même projet de loi. Le fond de ces lois est connu (voir *QdP* du 29-30/9) : il s'agit d'organiser le départ, volontaire et par expulsion policière, de plusieurs centaines d'immigrés, accusés, selon l'idée raciste la plus simpliste, de *«prendre le travail des Français»*.

Ces lois sont parmi les plus iniques qu'aura a examiner l'Assemblée Nationale. Dès maintenant, la mobilisation la plus large s'impose pour mettre en échec leur application.

La loi sur l'interruption volontaire de grossesse

La «loi Veil» a été votée le 29 novembre 1974, par 284 voix contre 189. Sur les 291 députés de la majorité, seuls 99 ont voté en sa faveur. Devant l'ampleur du débat, et surtout devant la virulence des attaques de la droite, le gouvernement avait décidé, fait rarissime, de fixer une limite de temps au champ d'application de cette loi : cinq années. Le gouvernement doit donc établir un nouveau projet de loi, lors du conseil des ministres de ce mercredi 3 octobre. La nouvelle loi ne viendra en discussion qu'après l'examen du budget, soit aux environs du 20 octobre. (Voir notre dossier).

Le financement de la Sécurité Sociale

Plusieurs propositions de loi font suite aux décisions prises par le gouvernement à la fin du mois de juillet. En effet, s'il est des domaines où le gouvernement peut agir par décrets (augmentation de 1% des cotisations) ou par «consignes» (limitation des dépenses hospitalières), il en est d'autres où il doit en passer par l'Assemblée Nationale.

Le nouveau projet de loi s'inspirera largement de celui déposé le 29 juin dernier, et qui prévoit notamment :

- que les chômeurs de plus de 55 ans, disposant de la «garantie de ressource» devront dorénavant verser des cotisations sociales,
- que les retraités devront cotiser à la caisse d'assurance vieillesse,
- et enfin, que les exploitants agricoles devront payer plus de cotisations sociales.

A ces mesures s'en ajouteront d'autres, concernant l'augmentation des taxes de l'Etat sur le tabac et les alcools. Ces mesures seront prises dans le cadre de la discussion budgétaire.

Les finances locales, et le développement des responsabilités des collectivités locales

Voila bien le véritable serpent de mer de nos députés, puisqu'aussi bien ces textes se discutent, s'amendent et se commissionnent depuis plus d'un an maintenant. Comme son nom l'indique, le projet sur le développement des responsabilités des collectivités locales envisage de transférer vers celles-ci un certain nombre de pouvoirs aujourd'hui détenus par l'Etat. On ne peut le disjoindre des mesures

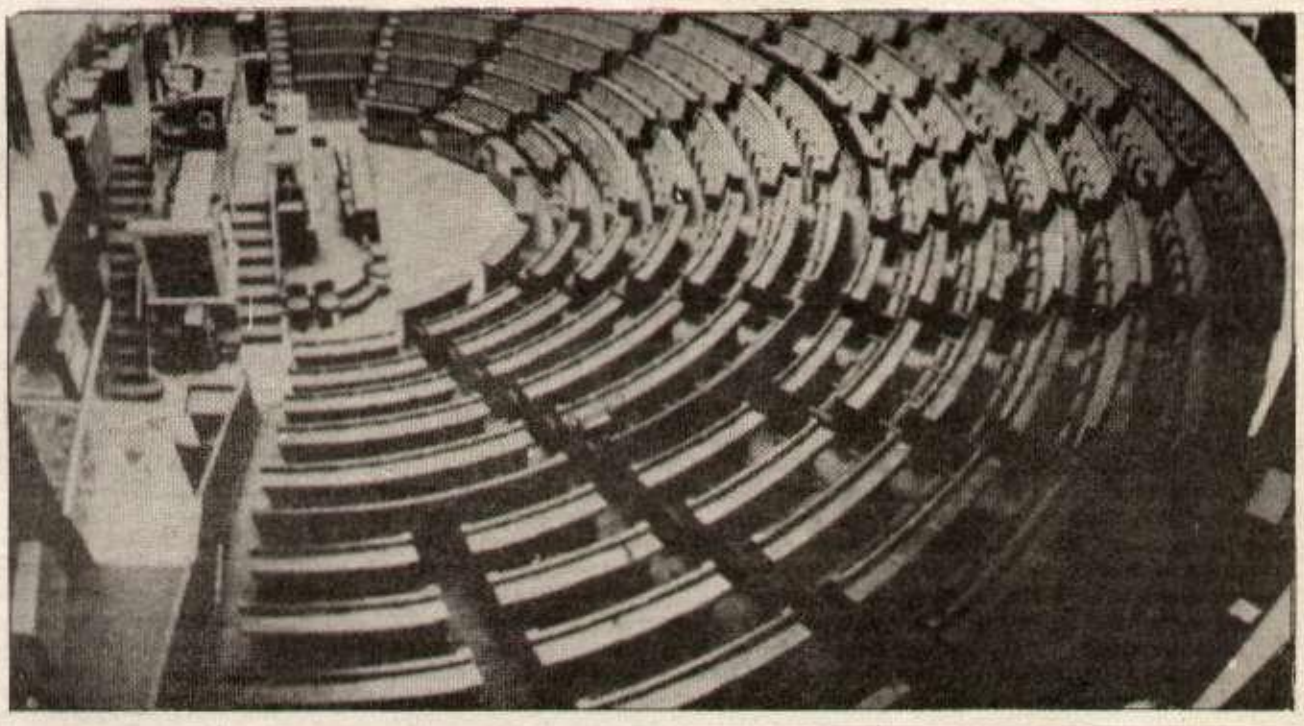

concernant les finances, l'in n'allant pas sans l'autre. Ces deux projets, jadis qualifiés de «révolutionnaires», se heurtent à une difficulté majeure ; il y a beaucoup de maires parmi les parlementaires, et chacun d'entre eux entend ne pas léser ses intérêts propres. Ainsi, le projet sur les finances prévoit la possibilité pour les communes de fixer elles-mêmes le taux de certains impôts : tollé général : les patrons craignent que les municipalités de gauche alourdissent par trop leurs impôts locaux, tandis que ces dernières hésitent à prendre la responsabilité des impôts qui pèseront sur la population.

La loi sur l'actionnaria et la participation

Il s'agit plus de redonner vigueur à la vieille loi de 1969 plus que d'en créer une nouvelle. Il semble qu'il s'agisse là d'une initiative interne à la majorité : parler de «participation», c'est se concilier à peu de frais les gaullistes du RPR. Avant même que le projet ne soit connu avec précision, le fait que le gouvernement n'y attache que peu d'importance indique à quel point il n'y a rien à en attendre.

La loi d'orientation agricole

Cette loi a été mise en chantier au lendemain du discours de Giscard à Vassy, en 1977. Plus que des mesures concrètes, il s'agit pour le gouvernement de définir un cadre d'ensemble, susceptible d'être précisé au fur et à mesure. Trois grandes idées dominent cette loi : une réforme tout d'abord : faire en sorte que les jeunes agriculteurs aient moins de difficultés à acquérir des terres, et cela passe par une réforme foncière d'ampleur. Ensuite, il s'agit pour le gouvernement d'établir «l'égalité complète», en matière sociale et fiscale, entre les agriculteurs et les autres catégories de la population. Très concrètement, cela se traduira par une augmentation des charges pour les petits paysans, ceux-là même dont le revenu est en constante dégradation.

Enfin, la loi d'orientation définie est très vague : priorité à l'alimentaire pour les vingt années à venir. Sans que les moyens soient précisés, l'agriculture se voit promue au premier rang des industries du futur.

La loi de programmation militaire

Sans vote, elle sera cependant l'occasion d'un vaste débat. Certes, l'accent mis sur le développement de la force de dissuasion stratégique y est réaffirmé ; cependant, le débat amorcé cet été sur l'éventualité d'un rapprochement entre les systèmes de défense européens rebondira à cette occasion.

La politique familiale

Là non plus, il n'y aura pas de vote, et les députés se contenteront de discuter sur les difficultés démographiques, ou l'absence de véritable politique familiale. Ce débat a été imposé par le RPR, qui veut en faire le pendant du débat sur la «loi Veil». Avec un objectif précis : prouver la nocivité de l'avortement libre dans un pays où sévit la dénatalité.

Polémique PCF-CFDT

DIFFERENTES LECTURES DU RECENTRAGE

En se livrant à de violentes attaques dans l'*Humanité* de samedi dernier et en récidivant dans l'édition du même journal daté du lundi 1er octobre, la direction du PCF a voulu donner à *«l'affaire du colloque sur l'informatique»* une *«dimension nationale»*.

Giscard et les siens font, suivant les jours, des apels de pied ou des clins d'œil à des leaders de ce que beaucoup appellent *«la gauche non communiste»*. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Ce qui est nouveau, c'est la personnalité visée cette fois-ci : Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, qui vient d'arracher une signature à la direction de la CGT au bas d'un texte qu'il a quasiment rédigé tout seul ; Edmond Maire qui vient de qualifier d'*«utile»* sa rencontre pour rien avec le Premier ministre.

La direction du PCF voudrait rendre complètement inopérant l'accord signé entre les deux confédérations le 17 septembre qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Le secrétaire général de la CFDT en tout cas n'a pas du tout apprécié les attaques très dures lancées contre lui dans l'*Humanité*. Il y répond séance tenante dans une interview au *Matin* du 1er octobre, en termes eux aussi très durs.

De quoi s'agit-il ? C'est la question que l'on est tenté de se poser après avoir lu *«L'Humanité»* de samedi dernier. Il n'est en effet pas facile de démêler les faits et les apprécier à leur juste valeur parmi le déferlement de phrases vengeresses bourrées d'adjectifs peu amènes à l'encontre de la direction de la CFDT et tout particulièrement de son secrétaire général.

Examinons les faits : Maire a participé à un colloque baptisé «informatique et société» à l'invitation du gouvernement. Au cours de ce colloque, il a rappelé les propositions que fait sa centrale en ce qui concerne la défense des libertés face au développement de l'informatique. Jusque-là, rien d'anormal. Cette pratique est courante de la part des leaders syndicaux et certains vont même jusqu'à affirmer que la direction de la CGT n'a pas participé à celui sur l'informatique pour des raisons uniquement conjoncturelles.

Or donc, Edmond Maire défend les positions de son syndicat dans un colloque ou fourmillent patrons et hauts fonctionnaires de tout acabit. On se doute bien que ce n'est pas dans ce cadre que progresseront les revendications les plus urgentes des travailleurs telles le pouvoir d'achat ou l'emploi. Mais, il n'en faut pas plus pour déclencher un véritable tir de barrage de la direction du PCF.

ENCORE UNE PETITE PHRASE

Car, il y a eu une petite phrase de Giscard invitant ses ministres à s'intéresser aux propositions de la CFDT. Le jeu n'est pas innocent ; il correspond à une tactique déjà ancienne du pouvoir giscardien, et ne mène de toutes façons jamais à rien ; en ce qui concerne les intérêts des travailleurs s'entend. En l'occurence, il aura pour effet de tendre encore un peu plus les relations entre les directions des deux grandes confédérations syndicales. Sans doute d'ailleurs était-ce l'un de ses objectifs.

Immédiatement, la direction du PCF fait donner la grosse artillerie. A pleines pages et gros titres dans *«L'Humanité»*. Inutile de s'étendre là-dessus, on a entendu rabâcher les «arguments» des centaines (des milliers) de fois depuis la débâcle de mars 1978. Arrêtons-nous plutôt sur le motif d'une telle hargne. 1981 approche. La compétition s'annonce serrée ; entre droite et gauche sans doute ; mais aussi, et peut-être surtout à l'intérieur de la gauche. Il faut à tout prix pour la direction du PCF se singulariser, montrer qu'elle est différente des autres, que le PCF est le seul parti qui *«ne collabore pas avec Giscard»* et sa *«politique d'autérité, de chômage et d'abandon national»*. D'ailleurs, on voit beaucoup les notables du PCF s'agiter en ce moment. A dire vrai, ils ne savent plus ou donner de l'écharpe. Ils tentent ainsi d'accréditer l'idée parmi les travailleurs et la frange de leurs propres militants qui se posent des questions, d'un parti à l'offensive, partout présent sur le terrain des luttes et qui, lui, «ne collabore pas», n'accepte pas le «consensus social» réclamé par Giscard. Il est possible que cette agitation fébrile parvienne à émouvoir certains électeurs socialistes inquiets. Il est prouvé en tout cas qu'elle n'a aucune portée pratique pour faire avancer les revendications des travailleurs.

POSER CORRECTEMENT LES PROBLEMES

Maire — comme tout un chacun — est en droit, dans ces conditions, de contester à la direction du PCF sa prétention à donner des leçons de lutte, elle dont la politique *«tend à enfermer le mouvement ouvrier dans l'inefficacité»*. Dans tous les cas, Maire précise qu'il n'est pas question pour lui de *«céder au terrorisme verbal du PCF»*. Cette opposition à la politique du diktat pratiquée en permanence par la direction du PCF semble être une constante de la part de la direction CFDT depuis 1[illegible] S'il s'agit de s'opposer à ses orientations chauvines, à sa politique d'action inefficace (considérée du point de vue des revendications ouvrières), alors tant mieux.

Il reste que des ambiguïtés demeurent et que les problèmes ne sont pas solidement posés sur leurs pieds par le secrétaire général de la CFDT. Coller aux aspirations des travailleurs, faire preuve d'efficacité, refuser les combinaisons d'état-major qui *«braquerait ses jumelles sur l'élection présidentielle de 1981»*, voilà un langage qui doit plaire à de nombreux militants de la CFDT et qui, au demeurant, sonne juste. Mais, le problème fondamental, et c'est toujours le même, c'est celui de la construction du rapport de forces, sans lequel Maire pourra toujours exposer ses vues dans des colloques ou à l'Hôtel Matignon sans le moindre résultat. Là-dessus, les déclarations vagues et générales de la direction CFDT n'apportent pas plus d'éclairage aux militants et aux travailleurs.

Gérard PRIVAT

Rassemblement de samedi à Garges

QUELQUES REACTIONS DE SYNDICALISTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

DES EXCLUS DE LA CFDT A USINOR DUNKERQUE

«Cela fait peu de temps que nous sommes au courant de la lutte qui se mène dans les foyers. C'est difficile de porter une appréciation sur la journée avant que nous en ayons discuté entre nous. C'est certain que cette lutte donne l'impression d'être encore isolée. Cela s'explique d'ailleurs au moins en partie par l'attitude des directions syndicales. On a constaté dans le dernier article de *Syndicalisme Hebdo* (organe de la CFDT NDLR) que la confédération avait par rapport à cette lutte la même démarche que par rapport à nous lorsqu'ils nous ont exclus et même par rapport à la situation dans la sidérurgie. Par exemple, ils veulent les amener à négocier foyer par foyer. Nous, ils voulaient nous amener à négocier les licenciements bassin par bassin.

On peut aussi établir un autre parallèle : de la même manière que les résidents doivent se battre contre la mairie de Garges, nous avons eu par le passé en tant que section syndicale à nous battre contre le maire socialiste de Grande Synthe qui voulait lui aussi imposer un quota d'immigrés.

Ce que nous constatons, c'est que la lutte des résidents est aujourd'hui une des seules luttes en France qui refuse les compromissions. Il ne fait aucun doute pour nous que le comité de coordination est seul représentatif des résidents Sonacotra.

Les militants de la section dissoute de Dunkerque vendaient aussi la brochure qu'ils ont éditée dans laquelle ils décrivent dans quelles conditions ils ont été exclus de la CFDT. Ils s'estimaient satisfaits des nombreuses discussions qu'ils ont pu avoir à leur stand et du nombre de brochures vendues, près de 150...

DES MILITANTS DE LA CFDT DES CABLES DE LYON A LYON

«Nous estimons très positif que ce rassemblement se soit tenu, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour construire le rapport de forces qui permettra d'empêcher les lois de passer ou d'empêcher leur application».

• *Sud* contraint de cesser sa parution hebdomadaire

Sud annonce dans son numéro 177 qu'il est contraint de cesser sa parution hebdomadaire. A l'origine de cette décision, des difficultés financières, bien sûr. L'équipe de l'hebdomadaire régional précise qu'il lui faut trouver 500 000 F avant le 1er janvier, pour repartir sur de bonnes bases. D'ici là, *Sud* ne cessera pas totalement d'exister, puisque trois numéros paraîtront, les 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre.

On peut reprocher à *Sud* un certain œucumenisme de gauche qui donne parfois de curieux résultats. On peut lui reprocher un ton qui n'est pas toujours celui de la lutte. Il n'empêche que la disparition de *Sud* serait une bien mauvaise chose, pour les habitants d'une région où l'information est monopolisée par la presse d'argent, *Midi-Libre* ou *Sud-Ouest*. Pour tous ceux qui pensent que l'aspiration à travailler et vivre au pays n'est pas un vain mot.

• Candidat à la candidature

Lundi, sur France-Inter, le député socialiste Jean-Pierre Cot a estimé que Rocard était le meilleur candidat pour le PS en 1981. Cette position intervient après qu'un sondage d'opinion donnant Rocard mieux placé que Mitterand ait été publié à grand fracas juste avant la réunion du comité directeur du PS. Mitterrand indiquait à ce sujet que *«les sondages favorisent ceux qui les commandent»*.

• Un candidat du Front National en 1981

Jean-Marie Le Pen se présentera pr. .olement comme candidat à la présidence de la République pour défendre les couleurs du Front national (fasciste). *«Nous avons besoin d'un chef»*, a-t-il précisé.

Le Pen avait déjà été candidat aux élections de 1974, où il avait recueilli 0,75% des suffrages exrimés.

RPR : on ravale la façade

Nouvelle année politique, nouvelles méthodes, nouveaux hommes. Le RPR change, sinon dans le fond, du moins dans la forme. C'est ce jeudi que Chirac doit faire connaître *«la réorganisation des structures et des méthodes du mouvement»*, telle qu'elle avait été évoquée lors du comité central du 23 septembre.

Cette réorganisation s'accompagne d'un chambardement assez grand dans les instances dirigeantes. Alain Devaquet, secrétaire général depuis avril 1978, quitte son poste, où lui succède Bernard Pons, député de l'Essonne et ancien secrétaire d'Etat à l'Agriculture dans le gouvernement Chaban-Delmas en 1969. Pour importante qu'elle soit, cette modification est cependant sans commune mesure avec le départ des deux «conseillers» de Chirac, Marie-France Garaud et Pierre Juillet. D'une part, parce que Devaquet n'a jamais pesé d'un grand poids dans la détermination de la politique du RPR, d'autre part, parce qu'il reste proche de Chirac : il devient *«conseiller scientifique»* du RPR, et surtout *«chargé de mission auprès du maire de Paris»*. Notons au passage que la mairie de Paris devient un véritable vivier chiraquien... D'autres modifications aux strutures du RPR seront connues ce jeudi : on parle du départ d'un certain nombre de délégués nationaux ou régionaux, de même que celui de Pasqua, qui tient pourtant la main sur le tout puissant secteur «organisation» du RPR.

Ces modifications de personnel répondent à deux objectifs politiques. Il s'agit d'abord pour le RPR de faire la preuve que son attitude envers la majorité a évoluée : moins de déclarations agressives, moins de «coups» spectaculaires, et plus de *«propositions constructives»*, susceptibles, le cas échéant, de mettre le gouvernement au pied du mur. La deuxième raison est plus pragmatique : chef incontesté du RPR, Chirac entend cependant faire payer les difficultés passées à des sous-fifres. Au RPR, quand ça ne marche pas, c'est toujours de la faute aux autres.

L'arrivée d'une nouvelle équipe aux côtés de Chirac ne changera pas pour autant le fond de la politique gaulliste : il s'agit toujours pour le RPR de pratiquer ce difficile exercice de funambulisme qui consiste à rester dans la majorité tout en tentant de ne pas être associé à ses mauvais coups. Exercice usant s'il en est Devaquet, Pasqua et quelques autres en font l'amère expérience.

La «stratégie des sourires» de Giscard

SOUS LE CONSENSUS, LES PRESIDENTIELLES

Il arrive, en politique, que des petits clics provoquent un grand choc. Preuve nous en est donné ces jours-ci avec tous les remous qui suivent les phrases de Giscard, Lecanuet et Stoléru sur le «consensus». A peine ces propos avaient-ils été tenus que tout s'embrasait : éditoriaux vengeurs de l'*Humanité*, indignations du RPR, protestations véhémentes ou nuancées du PS, etc... Mais pourquoi une telle agitation, et surtout pourquoi aujourd'hui ?

Au centre de cette nouvelle polémique, une déjà vieille idée : celle du consensus, avec comme traduction politique une «ouverture à gauche» de l'actuel gouvernement. L'idée n'est pas neuve, puisqu'aussi bien Giscard tente de la mettre en pratique depuis 1974, avec comme ambition de créer un vaste rassemblement des centres susceptibles de n'avoir plus besoin des «extrêmes», RPR et PCF. De ce point de vue, on peut mettre à l'actif de Giscard sa constance : des réformes de 1974 à l'arrivée des premiers radicaux au gouvernement, en janvier 1976, de l'opération Fabre aux grandes consultations de l'après-mars 1978, beaucoup de choses ont été tentées. Mais en vain. Les raisons de ces échecs répétés sont suffisamment connues pour qu'on ne s'y attarde pas : le poids des consultations électorales dans ce pays, leurs répétitions dans des laps de temps très rapprochés (74, 77, 78, 81) font que les coalitions en place sont condamnés, du moins pour le moment, à le rester : Giscard ne peut pas se permettre de heurter de front le RPR, de même que le PS ne peut pas tourner trop vite la page de l'union de la gauche, sous peine de perdre son crédit électoral.

Il s'agit là d'une des données essentielles de la vie politique bourgeoise aujourd'hui.

L'IMPOSSIBLE RALLIEMENT

On peut dès lors s'interroger sur la fonction des petites phrases en question, que ce soit celle de Giscard appellant les ministres à «réfléchir» aux propos de Maire lors du colloque sur l'informatique, ou celle de Lecanuet vantant le fait qu'il y a, à gauche, «des hommes responsables portant sur les difficultés de l'heure un diagnostic courageux».

Les giscardiens viendraient-ils de découvrir soudainement des convergences ? Certainement pas.Les convergences entre une droite libérale et la social-démocratie sont établies depuis longtemps, et il n'y a guère que la direction du PCF à les avoir passées sous silence de 1972 à 1977. Tout au plus peut-on remarquer une certaine précision dans ce domaine, née notamment de l'évolution des rocardiens.

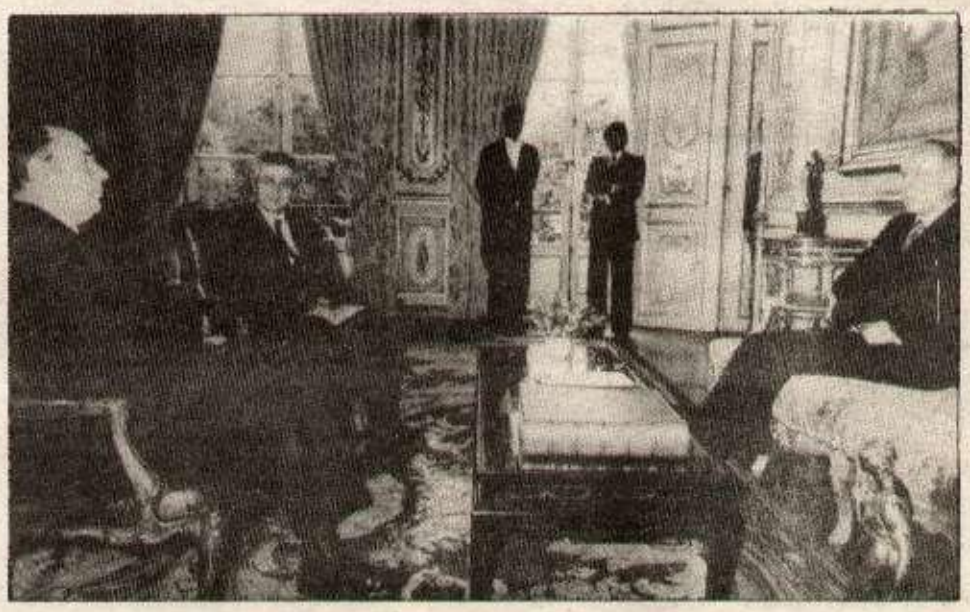

S'agit-il alors, de la part du pouvoir, d'une tentative ouverte de débauchage des dirigeants, voire de certains militants, de gauche ? Là encore, ce n'est pas très réaliste, et Giscard s'y connaît suffisamment en politique pour ne pas se tromper là-dessus. Le PS est aujourd'hui solidement ancré à gauche : le congrès de Metz l'a prouvé, l'élaboration du «projet socialiste» aussi. Pas par vocation, bien sûr, mais par réalisme politique, et électoral : la fracture entre gauche et droite est nettement marquée dans l'électorat, et tout politicien qui «retourne sa veste» est condamné à perdre sa crédibilité : Brousse, Fabre et quelques autres en ont fait l'amère expérience. Il est significatif de ce point de vue, de constater que même Rocard affirme son attachement à gauche, parce qu'il sait qu'un avenir brillant en politique et au PS est à ce prix.

LE CALCUL DE 1981

La vraie raison des dernières «ouvertures» de Giscard relève d'un calcul plus prosaïque, qui s'inscrit directement dans la course aux présidentielles de 1981. Pour être assuré de sa réélection, le candidat Giscard — car il sera candidat — doit s'assurer de deux choses : distancer au premier tour Chirac, rival de droite, et faire en sorte que le candidat socialiste n'obtienne qu'un score modeste, toujours au premier tour. Les voix qui assureront la suprématie giscardienne sur le RPR ne peuvent venir que du magma centriste — centre droite ou centre gauche — qui aujourd'hui fait la décision. En s'ouvrant à la gauche, ne fusse qu'en parole, Giscard espère capitaliser quelques-une de ces voix-là. Reste à faire en sorte que le PS n'ait qu'un score modeste. Pour ce faire, Giscard mise sur les querelles de la gauche : comme tout le monde, il a constaté que la polémique incessante entre PCF et PS nuisait essentiellement à ce dernier, dont un certain nombre d'électeurs découvrent qu'il n'est pas le parti de gauche qu'il dit être. Il s'agit pour Giscard de compromettre le PS, quitte à ce qu'un certain nombre d'électeurs traditionnels de la gauche passent du PS au PCF. Tout cela avec en tête une constatation de bon sens : plus le PS sera en position de faiblesse vis-à-vis du PCF au soir du premier tour, et moins la gauche aura de chance de succès au deuxième tour.

Tel est le sens des appels au «consensus» d'aujourd'hui. Le reste, les «projets de civilisation», les grands desseins communs pour «le passage de l'an 2 000», c'est pour après les présidentielles. Encore que, n'est-ce pas, les législatives ne sont pas loin : 1983, c'est demain...

N. DUVALLOIS

• Importantes manœuvres de blindés en Franche-Comté

Du 1er au 7 octobre, des manœuvres blindées, les plus importantes jamais organisées en France, se déroulent en terrain libre, sur les territoires des départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura. 17 000 hommes, 900 blindés, 120 hélicoptères et 200 avions participent à ces manœuvres, qui met en jeu la 6e division blindée basée à Strasbourg et la 7e division basée à Besançon ainsi que la 10e division, basée à Châlons-sur-Marne, qui jouera le rôle de l'ennemi.

Des observateurs de l'ensemble des pays signataires des accords d'Helsinki ont été invités : l'URSS a fait savoir qu'elle acceptait l'invitation. Giscard devait assister ce mercredi après-midi à une partie de ces manœuvres.

• Remaniements au PCF

Le PCF rajeunit ses équipes municipales. Après le maire de Saint-Ouen, c'est celui de Choisy-le-Roi, Fernand Dupuy, qui vient de demander *«à être déchargé de son mandat de maire»*. Autre changement au PCF : l'ancien secrétaire fédéral des Yvelines, François Hilsum, ayant été nommé «directeur adjoint» de *L'Humanité*, est remplacé à la tête de cette importante fédération du PCF par Claude Pondemer, 37 ans. Par ailleurs, la fédération de Seine-Maritime du PCF vient de faire une recrue de choix : Bernard Robinet, maire adjoint du Havre, mais aussi ancien membre du comité directeur du MRG, dont il fut un des fondateurs avec Robert Fabre. Tout en dénonçant Mitterrand, il explique son adhésion par sa volonté *«de construire l'union dans la clarté»*. Un connaisseur.

CONTRE LES LOIS RACISTES DE DIVISION, LA MOBILISATION DOIT S'INTENSIFIER

Les parlementaires vont commencer leur examen des projets de loi sur l'immigration dès le début de la session d'automne. En effet, à partir de ce mercredi 3 octobre, la commission des lois du Sénat va travailler sur les textes. En principe, le Sénat devrait procéder à la discussion des projets le 30 de ce mois. Le pouvoir semble décidé à faire vite, à ne pas «laisser traîner les choses». Officiellement, ces textes sont présentés comme destinés à simplifier les démarches à effectuer par les travailleurs immigrés pour l'octroi des papiers nécessaires à leur séjour en France. Il ne s'agit évidemment pas de cela pour la bourgeoisie. En fait, le pouvoir veut faire retomber la responsabilité de la crise et du chômage sur la partie immigrée de la classe ouvrière et porter ainsi un coup sévère à ses capacités de lutte.

Ces projets extrêmement répressifs ont soulevé des vagues de protestation. Déjà, avant les vacances, des voix nombreuses s'étaient élevées pour dénoncer les intentions du gouvernement et le Sénat s'était vu contraint, devant l'ampleur de la protestation populaire, de repousser l'examen de ces projets de loi à sa session de rentrée, pensant ainsi laisser le temps aux choses de «se calmer».

Cette mobilisation contre les projets gouvernementaux dont Stoléru est le cheville ouvrière n'a pourtant pas décru. La période d'été ne l'a pas atténuée. La week-end dernier, plusieurs initiatives ont été prises qui montrent que la sensibilisation est toujours présente :

Le rassemblement de Garges, malgré ses limites a rassemblé plusieurs milliers de personnes.

A l'initiative du MRAP, une trentaine d'organisations de défense ou de solidarité avec les travailleurs immigrés ont tenu un colloque au cours duquel décision a été prise de se rendre mercredi au Sénat pour protester contre les projets de loi et exiger leur rejet. Ces organisations n'ont pas hésité à condamner de manière unanime ces textes, les qualifiant «*d'encouragement au racisme*» et «*d'atteintes aux libertés publiques et individuelles*».

Ce mois d'octobre tout particulièrement doit être celui de la mobilisation la plus large et de la lutte unie contre les lois scélérates de Barre-Bonnet-Stoléru.

Gérard PRIVAT

L'ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI PERMET AUX ORGANISMES LOGEURS TOUS LES ABUS

Nous publions ci-dessous l'article 7 du projet de loi portant création d'un contrat de résidence. On remarquera que l'alinéa 2 interdit de fait les réunions à caractère politique ou syndicales. Que l'alinéa 3, s'il est appliqué à la lettre peut amener les organismes logeurs à exiger des résidents qu'ils remboursent les dégâts imputables à un incendie qui se serait déclaré en leur présence...

Que la clause de sécurité prévue à l'alinéa 5 permet tous les abus. La «surpopulation», c'est-à-dire la présence de personnes non résidentes en titre peut être considérée comme mettant en cause la sécurité et donc justifier les visites intempestives du gérant, etc...

Article 7 :

Celui qui réside dans un logement-foyer est obligé par la nature du contrat et sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation particulière :

1* de payer la redevance aux termes convenus ;

2* d'utiliser les locaux, équipements et services fournis conformément aux stipulations du contrat ;

3* de répondre des dégradations ou des pertes qui surviennent pendant sa présence dans les locaux à usage privatif, sauf à prouver qu'elles ont eu lieu sans sa faute ;

4* de supporter les réparations urgentes à effectuer dans les locaux privatifs ou collectifs ;

5* d'autoriser la visite du gestionnaire lorsqu'elle est justifiée par des considérations sérieuses tenant à des exigences de sécurité ;

6* de ne pas sous-louer, ni céder son contrat ;

7* de ne pas héberger une personne étrangère au logement-foyer sans l'autorisation du gestionnaire et de respecter l'échéance fixée par celui-ci. Toutefois, une simple information du gestionnaire est suffisante dans les foyers pour personnes âgées ainsi que dans les foyers pour personnes handicapées.

«LE CONTRAT DE RESIDENCE» : UN NOUVEAU PROJET RACISTE DE STOLERU

François MARCHADIER

Tout prochainement, le Parlement sera saisi des lois Bonnet et Stoléru. Eh bien, cela ne suffit pas à ce gouvernement. Il proposera en effet bientôt un troisième projet de loi *portant création d'un contrat de résidence*. Dans les milieux d'associations de soutien aux immigrés on croit savoir qu'en tout, Stoléru tenterait de faire passer cinq lois réglementant très sévèrement l'immigration.

Le mouvement de la classe ouvrière contre les mesures de division ne doit pas lui en laisser le temps.

Ce projet de loi portant création d'un contrat de résidence ne peut valablement être apprécié qu'en le comparant avec la plateforme du comité de coordination comportant les quatre points principaux suivants.

— Reconnaissance du statut de locataire
— Départ des gérants racistes
— Reconnaissance du comité de coordination
— Baisse de 100 francs des loyers

Cette plateforme peut être prise comme référence car quelles que soient les difficultés actuelles de la lutte, elle a été 100 fois approuvée dans des dizaines et des dizaines de foyers par des milliers de résidents.

RESIDENTS OU LOCATAIRES ?

Le projet de loi continue, comme son nom l'indique, à considérer les immigrés habitant dans les foyers comme des résidents. Résidents ou locataires, la différence est importante. Etre locataire pour les habitants des foyers, cela signifierait que leur chambre et les parties communes y attenant (salle à manger et cuisines) seraient considérées comme un domicile privé. Privé bien sûr par rapport aux gérants. Ceux-ci, avec les règlements actuels, ont en effet la possibilité de pénétrer jour et nuit dans les chambres (ils possèdent un double des clefs). On en a vu qui réveillaient des résidents à trois heures du matin et leur braquaient une lampe torche dans la figure, qui regardaient sous leur lit s'il ne s'y cachait aucun clandestin (aucune clandestine ?).

C'est essentiellement pour cela que les grévistes exigent, en même temps que le statut de locataire *«le départ des gérants racistes et leur remplacement par des concierges comme dans les HLM»*.

Outre la volonté de continuer à considérer les habitants des foyers d'immigrés comme des enfants qu'on peut à tout moment surveiller, Stoléru a une autre bonne raison de refuser le statut de locataire. Si celui-ci était accordé, cela lui serait en effet plus difficile d'expulser en cas de grève des loyers. D'ailleurs, l'article 10 du projet de loi prévoit la résiliation du contrat quand le résident ne paie pas la redevance. La grève des loyers devient donc illégale. Par ailleurs, on remarque que l'article 7 du projet de loi que nous reproduisons par ailleurs n'envisage nullement la possibilité pour les résidents d'organiser des réunions à caractère politique ou syndical comme un statut de locataire le leurs permettrait et comme ils le revendiquent depuis 4 ans. Il est même sous entendu au 2e alinéa que c'est interdit.

STOLERU N'OSE PAS ORGANISER DES ELECTIONS

On est surpris à la lecture de ce projet de loi du fait qu'il ne contient pas les promesses que Stoléru avait faites en présentant à la presse les travaux de la commission Delmon (voir le QdP du 27 avril). A l'époque, présentant les propositions qui étaient ressorties de ces réunions, Stoléru avait annoncé qu'un comité de résidents serait élu dans chaque foyer et que les différents comités de résidents de chaque organisme propriétaire pourraient être fédérés. Nous avions alors dénoncé ce projet comme cherchant à court-circuiter le comité de coordination.

Stoléru, contrairement à ce qu'il avait annoncé dans sa conférence de presse du mois d'avril, n'a même pas osé se risquer à organiser des élections...

LA COMMISSION DELMON

Outre Delmon, membre du Conseil Economique et Social, la commission qui a inspiré ce projet de loi était composée de délégués du CNPF, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Fonds d'Action Sociale, de 6 résidents non membres du comité de coordination. Compte tenu des projets de loi qu'elle a inspiré, il est légitime de se demander ce qui justifiait que des représentants des confédérations syndicales participent à ses travaux...

Quotidien du Peuple
Dossier du Quotidien du Peuple

Contraception-avortement : cinq ans de loi Veil

Par Monique CHERAN

Ainsi donc, nous voilà arrivés presque au terme des cinq années accordées par le Parlement, en janvier 1975, pour l'application de la loi Veil en matière d'avortement. Cette loi, qui suspendait provisoirement le sinistre article 317 du Code civil punissant d'emprisonnement et d'amendes *«quiconque qui, par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyen aura procuré ou tenté de procurer l'avortement à une femme enceinte ou supposée enceinte...»*, suscitait à l'époque un certain espoir, parmi les femmes. Après les années noires des adresses en Suisse ou en Tunisie, ou des avortements clandestins payés au prix fort, sans pour autant offrir la moindre garantie contre les accidents, après des mois de lutte pour imposer dans les faits l'avortement, allait-on enfin vers une réelle libération de l'avortement ?

1975, c'était aussi l'époque des mesures «libérales» de Giscard, qui voulait donner une certaine image du président, avec le vote à 18 ans pour les jeunes, et la loi Veil. On se souvient des divisions inhabituelles qui avaient alors atteint la majorité, y compris au Parlement. La loi Veil était donc votée, au grand dam des Debré et autres natalistes forcenés. Pour cinq ans, avec repassage devant le Parlement...

Cinq ans ont donc passé. Cinq ans qui conduisent aujourd'hui à un bilan bien peu positif. Qu'a-t-on pu constater, globalement ? D'abord, que la loi Veil, malgré toutes ses limites, tous les obstacles qu'elle met à une véritable libération de l'avortement, n'a pas été appliquée réellement. La loi elle-même contient suffisamment de dispositions répressives, elle laisse tellement de pouvoirs aux médecins, qu'un grand nombre d'hôpitaux ne pratiquent pas d'IVG, ou au compte-gouttes. Il suffit souvent qu'un chef de service, invoquant la clause de conscience, interdise que des avortements soient pratiqués dans ses locaux, pour qu'il n'y ait pas moyen d'obtenir une interruption de grossesse dans toute la ville, sauf dans des cliniques privées...

Cinq ans d'application relative de la loi Veil montrent que, sans lutte sur le terrain pour imposer l'ouverture de centres d'IVG, la loi reste lettre morte.

Aujourd'hui donc, la lutte est loin d'être terminée. Quel que soit en définitive le texte adopté par le Parlement. Il est d'ailleurs peu probable que l'on assiste à un spectaculaire retour en arrière, qui n'est d'aucun intérêt pour le gouvernement. On voit mal comment aujourd'hui on pourrait revenir à l'époque des *«faiseuses d'anges»*, ou envisager la fermeture des centres d'IVG existants. Mais on ne peut s'attendre non plus, de la part du gouvernement, à une «amélioration» extraordinaire de la loi de 1975. C'est pourquoi la lutte doit se poursuivre sur deux terrains :exiger la fin de toutes les clauses restrictives qui amènent aujourd'hui une bonne partie des femmes à avorter «hors-la-loi» ; imposer sur le terrain, dans les hôpitaux, que toutes les femmes qui demandent une IVG puissent l'obtenir dans les meilleures conditions de délai, d'accueil, d'information. Il ne faut pas oublier que si *«Laissez-les vivre»* n'a pas beaucoup de sièges au Parlement, il regroupe suffisamment de sommités médicales pour s'opposer à l'avortement, plus efficacement que n'importe quelle loi.

La manifestation du 10 janvier 1979

Les grandes lignes de la loi Veil

— L'interruption de grossesse doit être pratiquée avant la fin de la dixième semaine de grossesse.

— Elle ne peut être pratiquée que par un médecin, dont le rôle est vu assez nettement comme dissuasif : le médecin doit l'«informer sur les risques médicaux qu'elle encourt pour elle-même et pour ses maternités futures». *Il lui indique les «avantages» liés à la naissance d'un enfant, etc..., la possibilité d'abandon de l'enfant est rappelée... Il n'est pas tenu d'accepter la demande...*

— Trois démarches : après le médecin, une consultation «sociale» *avec* «entretien particulier». *Puis un délai d'une semaine, avant de faire par écrit une confirmation de la demande...*

— Des restrictions pour les mineures et les immigrées.

— Pas de remboursement par la Sécurité Sociale.

POURSUIVRE LA LUTTE !

Non aux discriminations envers les mineures et les immigrées

La loi Veil comporte des clauses restrictives à l'encontre des mineures célibataires et des immigrées. Clauses à la fois hypocrites et dangereuses pour ces femmes.

En ce qui concerne les femmes mineures célibataires, *«le consentement de l'une des personnes qui exerce l'autorité parentale ou, le cas échéant, du représentant légal est requis»*. Pourquoi ? De fait, cette autorisation est souvent un obstacle qui a pour résultat, en général, un avortement clandestin, avec tous les dangers que cela comporte ! Il est en effet statistiquement prouvé que cette clause, qui peut d'ailleurs être tournée, ne fait qu'allonger le délai. Les dix semaines légales sont alors passées... Sur le fond, comment peut-on pénaliser ainsi des femmes qui, moins encore que celles plus âgées, peuvent réellement assumer un enfant ? La loi leur reconnaît le droit d'abandonner leur enfant sans autorisation parentale. Peut-on soutenir que c'est là une solution meilleure ? Peut-on soutenir le point de vue qui consisterait à dire que la suppression de cette clause amènerait une libération inconsidérée des mœurs ? C'est un raisonnement aussi tendancieux que celui utilisé par les Debré sur la natalité. La loi Veil n'a pas entraîné de chute de la natalité, les causes de ce phénomène sont ailleurs, dans la société même où nous sommes !

Interdire l'avortement légal aux mineures, ce n'est pas supprimer leurs demandes ! C'est les rendre plus problématiques, c'est les pénaliser, les culpabiliser davantage encore.

En ce qui concerne les femmes immigrées, elles doivent fournir un certifiat de résidence en France d'u moins trois mois. En 1975, les raisons invoquées étaient que l'Italie et l'Espagne ayant des législations répressives, la France allait devenir «l'Angleterre» d'avant la loi. Beau raisonnement, quand on sait que le gouvernement français a contraint des centaines de femmes à faire le voyage, en Angleterre ou ailleurs ! Mais il tient encore moins aujourd'hui, puisque les lois italiennes et espagnoles ont été modifiées... En fait, cette restriction n'a qu'un but, un trafic financier de plus, puisque les avortements refusés dans les services publics se font dans les cliniques privées, avec tous les dépassements d'honoraires possibles.

Les premières mobilisations : le temps du MLAC

L'angoisse des dix semaines

«Si beaucoup de choses ont été dites sur l'application de la loi Veil, il reste surtout à insister sur ce qui est méconnu, c'est-à-dire les aspects de sa non application. Ceux-ci dénoncent les structures de la médecine capitaliste et, mettant en évidence leurs conséquences, posent en germe, la question d'un autre système de santé qui peut, seul, répondre aux aspirations des femmes en matière d'avortement et de contraception.»

Mouvement des Femmes. 17.1.79.

La loi Veil précise que les avortements doivent être effectués avant la fin de la dixième semaine de grossesse. Délai irréaliste, ou plus exactement répressif, quand on rapporte ce point à l'ensemble des conditions actuelles, surtout dans les hôpitaux. Bien sûr, il vaut mieux faire un avortement au début de la grossesse qu'au bout de plusieurs mois : l'intervention est plus facile, ne nécessite pas d'hospitalisation, et d'un point de vue affectif, c'est moins difficile à supporter. Mais quand on voit les délais imposés dans les hôpitaux, il y a là un véritable scandale. Alors que 96,78% des demandes sont faites «à temps», seulement 30% des femmes ont une solution avant 8 semaines, et cela pour toute une série de mauvaises raisons : la lourdeur de la procédure, qui renvoie les femmes d'une instance à l'autre, les médecins qui refusent au bout de plusieurs semaines, le manque d'équipement des hôpitaux, le manque de médecins qui pratiquent les IVG. Il faut aussi dire que les techniques souvent employées sans véritable raison (anesthésie, hospitalisation inutile), réduisant encore les possibilités. Pourtant, si la demande des femmes trouvait une réponse rapide, cela aurait des conséquences plus que positives : à peu près 70% des demandes pourraient être résolues par la méthode Karman, qui coûte moins cher, ne demande que quelques heures d'hospitalisation... Cela ne convient sans doute pas à certains médecins, qui préfèrent des équipements *«lourds»*, des hospitalisations plus longues et plus coûteuses, et des délais qui renvoient bien des femmes au secteur privé, qui ferme les yeux contre des dépassements significatifs d'honoraires.

Pour les femmes, c'est une véritable course contre la montre, qui ronge les nerfs et culpabilise encore plus...

La stratégie de «Laissez-les-vivre»

Ils veulent rendre la loi plus restrictive, en créant des commissions pour juger de «l'état de détresse» des femmes, rendre l'entretien plus dissuasif, empêcher les «récidivistes». Ils estiment que 30 % des femmes seulement sont dans un état de détresse vraie, que 30 % des femmes font une demande pour «convenance personnelle», 30 % à cause de difficultés sociales, et que les médecins ne sont pas là pour régler les carences de l'État en matière d'équipements sociaux ou de salaire... Ils demandent donc qu'une commission médicale et psychologique puisse juger de *«l'état de détresse»*... Certains de ses animateurs avaient déjà mis en pratique ces fameuses commissions, qui siégeaient comme un tribunal, en l'absence de l'intéressée. Résultat, à Tours par exemple : sur 300 demandes, 220 avaient été refusées !

Cela dit, il est probable qu'au niveau du débat parlementaire de cette année, on ne nous offrera pas le sinistre spectacle obscurantiste de bocaux de fœtus, comme au cours du précédent débat. C'est plus sur le terrain que nous aurons affaire à ces médecins.

Les réticences de l'assistance publique

Quelques chiffres pris en région parisienne démontrent amplement que les hôpitaux sont très «réticents» pour appliquer la loi !

Au mois de septembre 1977, alors que 1015 consultations pré-IVG ont été effectuées dans 28 hôpitaux de l'Assistance publique, seulement 596 ont été réalisées, alors qu'il n'y a que 17 femmes «dissuadées» d'avorter. Où sont allées les autres ?

Sur les 9 premiers mois de l'année 1977, dans les mêmes hopitaux : 9 136 demandes, 5 702 IVG réalisées ! Pour une population équivalente au quart de la population française, c'est très peu. Surtout quand on sait qu'il y a environ 300 000 avortements par an ! Cela veut dire que beaucoup ne peuvent passer par les hôpitaux. Dans quelles conditions ? A quel prix ?

La clause de conscience a bon dos

«En ce qui concerne les établissements publics, une autre question peut se poser : un chef de service serait-il en droit d'interdire à ses collaborateurs toute interruption de grossesse ? Dans le sens de la négative, l'on pourrait invoquer la clause de conscience elle-même qui, assurant la liberté de chaque médecin, doit lui permettre aussi bien de pratiquer un avortement que de s'y refuser. Mais en sens inverse, ne faut-il pas tenir compte de l'autorité du chef de service ? En pratique, et pour éviter les conflits, il serait souhaitable que les interventions ne se fassent que dans les services dont le chef n'est pas hostile au principe de la réforme». Ce sont là des réflexions de Simone Veil devant le Sénat...

Et les femmes, dans tout ça ?

Comment se fait-il que dans la Région Parisienne, seulement 3% des avortements soient effectués dans les hôpitaux de l'Assistance Publique ?

Pourquoi, à Chalon-sur-Saône, les mêmes médecins qui invoquent la clause de conscience à l'hôpital, l'oublient quand ils se retrouvent dans leur clinique ?

Comment peut-on tolérer qu'à l'hôpital Lariboisière de Paris, alors qu'il y avait 85 demandes en moyenne par mois, le directeur n'ait accepté de mettre deux lits pour les avortements qu'en novembre 1978 ?

Comment expliquer que selon les départements, le nombre d'avortements réalisés passe du simple au triple, alors que la demande est la même ?

Comment peut-on admettre que dans certains centres hospitaliers, des médecins fassent écouter aux femmes qui viennent faire une demande d'IVG, l'enregistrement des bruits du cœur d'un fœtus ?

A la vérité, la clause de conscience a bon dos ! Elle permet l'arbitraire le plus absolu — quelques exemples parfaitement scandaleux, relevés par le Planning Familial. «A Nevers, un médecin refuse à une femme de faire une IVG si elle ne s'engage pas à ne pas recommencer. A Valenciennes, à l'Hôtel Dieu, des femmes se voient refuser leur demande d'IVG si elles ne sont pas déjà mères de trois enfants. A Valenciennes, encore à la clinique G : «J'ai insisté pour avoir un rendez-vous, dit une femme, on me coupait la parole à chaque instant en me disant : *«Nous ne faisons pas ça ici, vous n'avez qu'un enfant, le Dr. G. ne veut pas»*. A Toulon, dans la salle d'attente du Dr. G., *une affiche montrant bras et jambes d'enfants épars. «Voilà ce qu'une IVG fait de votre enfant»*.

Des centaines d'exemples de ce genre pourraient être donnés.

Des médecins dissuasifs !

Un exemple donné par le Planning.

A Toulon, le Dr. R. remet aux femmes qui viennent le consulter pour une IVG une feuille où inscrire leur demande confirmant leur décision. Au dos de cette feuille : liste non limitative des complications possibles au cours d'une IVG : accidents de l'anesthésie, perforation utérine, hémorragies, infections, abcès, salpingite, péritonite, septicémie, tétanos, phlébites, accidents neurologiques, syncope mortelle, stérilité, avortements à répétition.. Et, comme il dit, la liste n'est pas limitative. Voilà une information objective et scientifique !

Pourtant, *«Laissez-les-vivre»* peut dire ce qu'il veut, une femme qui est décidée à interrompre une grossesse qu'elle n'a pas désirée le fera de toutes façons. Parce que dans l'écrasante majorité des cas, elle n'a pas le choix. On a beau dire qu'aujourd'hui, avec la contraception... Il faut se rendre à l'évidence : seulement 25% des femmes utilisent régulièrement un moyen contraceptif. Le gouvernement a beau donner des miettes pour le 3e enfant, c'est souvent très problématique pour les familles d'avoir un enfant de plus. Car il faut faire un sort aux accusations de légèreté contre les femmes. Parmi les femmes mariées, celles qui ont le plus recours à l'avortement ont déjà trois enfants. Et qui peut sérieusement soutenir que les femmes se font avorter sans problème. Combien garderaient leur enfant si elles avaient les moyens de l'élever ? Face à cette hypocrite clause de conscience, l'angoisse des milliers de femmes qui sont contraintes à avorter parce qu'elles n'ont ni les moyens de prévoir réellement une grossesse, ni les moyens d'élever les enfants qu'elles aimeraient avoir, pèse d'un poids autrement plus lourd.

Deux ans et demi de municipalité de gauche à Reims

QUELS CHANGEMENTS ?

En mars 1977, à la surprise générale, une équipe municipale de gauche «Union pour le renouveau de Reims» prend possession de l'Hotel de ville ; Claude Lamblin, tête de liste, membre du PCF, s'installe dans le fauteuil laisse vacant par Taittinger.

De notre correspondant

4 MOIS DIFFICILES

Mars 1977, période d'euphorie de l'Union de la gauche, qui lui a permis de conquérir de nombreuses municipalités. Pourtant, en ce qui concerne Reims, cette poussée de la gauche aurait été à elle seule très insuffisante pour emporter la municipalité. Ce qui a fait pencher la balance, ce sont les divisions à droite. C'est pourquoi, pour la plupart des travailleurs, cette victoire apparaît comme très fragile et est souvent considérée comme un «accroc», un «accident» de la vie politique locale.

Aujourd'hui encore, chacun se souvient des lendemains immédiats des municipales de 1977, de la tension qui a régné pendant quelques semaines sur la ville. Que des travailleurs manifestent, se mettent en grève et c'était le prétexte d'une campagne de la droite accusant la municipalité de «semer le désordre», de «provoquer l'anarchie».

Débordant largement le cadre local, cette campagne a atteint son sommet dans les mois de mai et juin 1977. C'est ce que certains ont appelé à l'époque la «stratégie de la tension». A Reims, elle a conduit à l'assassinat de Pierre Maître. En vérité, et chaque travailleur en était conscient, il n'y avait aucun rapport de cause à effet contre la municipalité de gauche nouvellement installée et les luttes qui se déclenchaient. Par exemple, la grève de la VMC, qui se situe au cœur de cette période, a été durcie à l'initiative de jeunes ouvriers et les causes du conflit, licenciement de 2 délégués CGT n'étaient pas nouvelles puisque déjà en janvier la direction des VMC avait voulu licencier un délégué de la CGT et que la lutte l'en avait empêché. En juin, l'apport de la mairie se limitait à la présence de temps en temps d'un conseiller municipal au piquet de grève ; phénomène nouveau à Reims pour être remarqué.

A ce propos, les travailleurs rémois interrogés sur les changements survenus depuis 2 ans et demi avouent, après quelques hésitations : *«Taittinger, l'ancienne municipalité, on ne les voyait jamais, ils restaient dans la mairie, une vraie tour d'ivoire, alors que Lamblin, lui, n'hésite pas à se mêler à nous, à venir aux portes des entreprises».*

C'est le «nouveau style», si l'on peut dire, de la municipalité qui a d'abord retenu l'attention. C'est aussi là que la rupture a été la plus sensible d'avec les notables précédents.

L'une des premières initiatives de la municipalité a en effet été de débarasser l'Hôtel de ville de son apparat superflu. Quelques tentures qui ornaient les salons ont été supprimées... Les conseillers municipaux sont maintenant accessibles par chacun... Des choses insignifiantes, peut-être, mais qui aux yeux de nombreux travailleurs ont revêtu une grande importance, surtout pour ceux qui ont voté avec quelques réticences et une certaine méfiance pour la liste d'Union pour le Renouveau de Reims.

CONSULTATION SUR CONSULTATION

Depuis deux ans et demi, la vie locale a aussi été marquée par des consultations successives, sur toutes sortes de sujets : budget ou à propos de la construction du parking Jadart ou de l'aménagement du château d'eau dans le quartier Croix rouge.

Toutefois, celles-ci n'ont pas suscité une adhésion massive des Rémois et ceux qui répondent sont le plus souvent des cadres, des professoins libérales ; c'est particulièrement net dans la consultation sur le budget.

«Le manque d'habitude à la démocratie» invoqué par un conseiller municipal n'explique pas la méfiance ou la réserve des travailleurs. Beaucoup sont restés sur la réserve principalement à cause du contenu des questions posées et des choix en présence. Que peut-il être répondu à une telle question posée lors de la consultation sur le budget : *«Acceptez-vous une augmentation de 15 % ou 20 % de vos impôts locaux».* D'autant que le programme municipal s'engageait à ne pas augmenter les impôts.

Ou comme la consultation sur l'aménagement du château d'eau, des avis ont bien été demandés avec questionnaire à l'appui aux habitants concernés, des débats publics organisés. On attend toujours le compte-rendu du dépouillement. Pourtant, début 1979, un concours d'architecte a eu lieu et 3 projets ont été retenus.

«Taittinger ne demandait jamais notre aivs sur quoi que ce soit, Lamblin voudrait faire des consultations une règle de fonctionnement. Ce qu'on a vu jusque là n'est pas très encourageant, on a l'impression que quoiqu'on dise les décisions sont prises. De plus, on peut être inquiet quand on voit de quelle manière la municipalité à procédé en ce qui concerne Jadart. Ce projet de parking hérité de Taittinger n'intéresse que les commerçants du centre-ville et Lamblin s'est engagé pendant la campagne électorale à le réaliser. Leurs voix pèseront lourd en 1982. Lamblin le sait, mais en même temps le maire ne veut pas mécontenter toute une frange de Rémois fermement opposés à ce parking et qui avaient voté pour lui en 1977. Leur faire avaler la pilule, c'est à ça que devait servir la consultation. Mais je crois que la manœuvre a échoué, beaucoup ont vu que la municipalité n'a cherché qu'à se donner une façade démocratique...» affirmait en septembre 1978 un militant membre du collectif opposé au parking.

Des changements depuis deux ans et demi. Bien sûr. Souvent à peu de frais. La municipalité d'Union pour le Renouveau de Reims a gagné une certaine adhésion mais que beaucoup juge insuffisante pour les échéances à venir. D'autant que les travailleurs sentent que sur les problèmes importants, malgré les consultations, les décisions leur échappent toujours.

Des assises pour l'emploi qui n'en sont pas

En 1977, 5 200 chômeurs, des fermetures successives d'entreprises. Une situation qui justifiait déjà une initiative d'ampleur. Conformément à son programme électoral, la municipalité prépare et organise «Les assises pour l'emploi».

Qu'en a-t-il été ? Elus locaux, syndicats étaient invités à débattre de la situation rémoise... avec le patronat local (PME, Chambre de commerce et d'industrie, Union patronale...).

Visiblement, tout cela n'avait pas pour but de mobiliser les chômeurs, d'ailleurs non invités, ni tous les travailleurs, nombreux, menacés de licenciement.

Il s'agissait, aux dires du maire, de trouver des solutions locales au difficile problème de l'emploi. Etait-ce possible, surtout en comptant avant tout sur la présence et la participation active des patrons. Les regrets exprimés par Monsieur Lamblin sur leur défection ont été significatifs de ce qu'attendait la municipalité.

En fait, à travers cette opération, celle-ci a voulu montrer qu'elle était responsable, ouverte à la concertation, prête à accueillir les industriels qui désiraient s'installer à Reims. La préparation de ces Assises avait été engagée alors que le climat politique local était encore très tendu et marqué par les campagnes de presse de la droite sur le thème *«Reims, ville d'anarchie»*. Rassurer ! En 1977, cela devenait l'obsession de la municipalité.

Il faut aussi préciser que ces Assises se sont tenues en octobre 1977, à mi-chemin entre les municipales, qui venaient d'être gagnées grâce à des circonstances un peu particulières, et des législatives où tout devait se jouer. Consolider ses positions, était aussi une des principales préoccupations du PCF à ce moment-là.

De ces «Assises pour l'emploi» il est resté quelques tickets de bus et de piscine gratuits pour les chômeurs.

Tenues en octobre 1977 «les assises pour l'emploi» n'avaient pas pour objet de mobiliser les travailleurs contre le chômage ou contre les menaces de licenciements. En décembre 1977 tous les travailleurs de Combeplaine étaient licenciés.

Après les notables, une droite musclée

Falala député de la 2e circonscription de la Marne, RPR de choc, chiraquien de la première heure, par une habile publicité a pris le soin de se fabriquer une imgage de marque «sociale».

D'abord c'est un personnage qui se prétend des origines populaires et s'en flatte. Ensuite, comme tout député, il use des possibilités que lui offre son siège pour intervenir dans des cas, rares peut-être, mais bien choisis. Quel est le travailleurs rémois qui n'a pas entendu parler d'un coup de pouce de Falala pour accélérer un versement de sécurité sociale particulièrement en retard ou «l'appui» à un chômeur pour trouver un emploi. Ou encore peut-être aussi parce que les élections étaient proches, on a pu voir en février 1978 Falala au milieu du cortège des ouvriers de Marelli qui manifestaient contre la fermeture de l'entreprise.

— Voilà pour la façade publique, publicitaire du personnage, il y en a une autre.

— Ses rapports avec Leconte, chef du commando qui a assassiné Pierre Maitre et un des responsables locaux du SAC, étaient très étroits comme le relève Marcel Caille dans son livre *«l'assassin était chez Citroën».*

— La manière dont le RPR a mené sa campagne des législatives sur la 2e circonscriptions en dit long aussi sur les méthodes préconisées par le député de la Marne, vice-président du groupe parlementaire RPR à l'Assemblée nationale.

La dernière nuit de la campagne officielle, précédent le 1er tour, a été particulièrement musclée. Un témoin raconte *«dans la nuit du vendredi au samedi, la dernière nuit de collage avant le 1er tour, les nervis du SAC se sont rassemblés à Reims. Une cinquantaine d'individus équipés de puissantes voitures, de grosses motos immatriculées dans la Marne, l'Aisne ou les Ardennes. Ce commando a silloné jusqu'au petit jour la partie de la ville qui se trouve dans la circonscription de Falala. Il a parcouru systématiquement toutes les rues, arrachant les affiches des candidats advèrses, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Toutes les affiches, aussi bien celles fraîchement collées, que celles posées depuis plusieurs jours ont été lacérées, arrachées méthodiquement, sous la protection d'individus armés de nerfs-de-bœufs, arborés très ostensiblement et accompagnés de chiens loups. Face à un tel déploiement de forces, et aux menaces ouvertement proférées les autres équipes de collage n'ont pas insisté. Un conseiller municipal PCF alerté en pleine nuit a avoué son impuissance devant une telle situation* «on ne peut rien faire» *a-t-il dit».*

— Au matin du samedi 11 mars les rues étaient jonchées d'affiches.

Seules restaient sur les murs les portraits, provocateurs, de Falala.

Le ministre de la Santé à *Antenne 2*

ECONOMIES ET RESTRICTIONS SUR LA SANTE

Antenne 2, lundi soir. Le magazine *«Question de temps»* accueillait Mr Jacques Barrot, ministre de la Santé. C'était sa première apparition en public depuis sa prise de fonction, il y a trois mois.

Durant plus d'une heure, face à 4 journalistes, Barrot a multiplié ses menaces. Menaces contre le pouvoir d'achat des travailleurs, contre leur santé. Le ton était certes celui d'un ministre qui *«veut prouver sa bonne foi»*, qui *«tente de s'expliquer»*. Mais ses déclarations sont bien là pour rappeler ce que signifie la santé pour ce régime giscardien en temps de crise : restrictions budgétaires de toute sorte, attaques en règle contre les travailleurs qui *«se sentiraient malades trop souvent»*, renforcement du contrôle policier sur les arrêts maladie, lits d'hôpitaux fermés...

Mr Barrot est un provincial. Il l'a dit et l'a répété. Mais c'est aussi un cheminéau. Bien qu'il n'en ait pas eu encore le temps, il va faire *«un tour de France de la santé»*. Et il invite les médecins à faire un bout de chemin avec lui. Mr Barrot est un homme simple, un homme de dialogue. Mais il ne comprend pas *«que dans ce pays, quand il y a un problème, on fait grève»*. Le ministre de la Santé, quand on lui demande pourquoi il a fait éconduire un député PS qui désirait consulter le dossier des patrons qui doivent près de 10 milliards de francs de cotisations impayées à la Sécurité Sociale, répond, en homme simple : *«Mr Fabius a sonné sans prévenir»*. Il ajoute, la main sur le cœur, *«je n'ai rien à cacher»*, mais il n'a pas les éléments statistiques...

Budget 1980 de la santé : un «budget rigoureux» pour les travailleurs.

ECONOMIES SUR LA SANTE.

Il y a plus grave. Pour Barrot, crise oblige, il ne faut pas que s'écartent les 2 courbes de la richesse nationale et des dépenses de santé. Curieux raisonnement... C'est pourquoi *«il faut éviter de dépenser à l'aveuglette de l'argent pour la santé»*. Pas moins. *«Il faut donner aux gens la mesure des choses, leur montrer le coût des maladies»*.

Alors Mr Barrot a énoncé l'ordonnance :

— 5% de plus du ticket modérateur à la charge de l'assuré.

— renforcement du contrôle policier sur les arrêts-maladie : de nouveaux formulaires d'arrêts de travail sont créés : plus précis, ils devront, selon le ministre, indiquer soigneusement les heures de sortie, afin que le médecin S.S. puisse mieux contrôler... et stopper les prestations aux fautifs...

— le médecin conseil de la S.S. pourra désormais se saisir de dossiers dont il n'a pas accès aujourd'hui. Plus de pouvoir répressif en somme...

Pour finir, sachons ce qui nous attend : le budget 1980 de la santé sera *«un budget rigoureux»*.

PAROLE MALHEUREUSE

Le débat avec les journalistes (*le Matin*, Antenne 2, *le Quotidien du Médecin*) a donné lieu par ailleurs à d'intéressantes déclarations de notre ministre provincial.

Qu'un directeur d'hôpital à Lille indique dans une circulaire qu'il faut cesser les transfusions de sang à ceux qui vont mourir, ce n'est qu'une *«parole malheureuse»*. De toute façon, *«le médecin n'est pas condamné à vous guérir»*. Ce serait même dans certains cas plutôt le contraire si on se rappelle ce cheminot de Lorient envoyé à la mort il y a un mois par la médecine SNCF.

Dans cette émission, la toile de fond était évidemment la grève des médecins du 23 octobre, refusant de limiter leurs soins, de réduire la prescription d'examens et d'analyses ou la délivrance d'arrêts de travail *«abusifs»* comme leur a demandé Mr Barrot. Cette grève lui a permis de montrer les dents, ne doutant pas que ses déclarations du 25 juillet dernier allaient soulever d'aussi importantes vagues de colère dans une corporation souvent bien choyée.

Elkabach, d'Antenne 2, fiéleux comme à son habitude rappelant qu'à cette grève *«s'ajoute, et ce n'est pas étonnant, la semaine d'action CGT et CFDT de la Santé»* du 1er au 6 octobre.

MEDECINE AU COMPTE-GOUTTE

Dernière question de l'émission : la loi Veil devant le Parlement. Manifestement, Mr Barrot n'a pas voulu en parler lundi soir. Il s'est retranché derrière quelques formules lapidaires et a quand même pu profiter des dernières secondes de l'émission pour rappeler que la France est un pays qui veut avoir des enfants et qu'il n'est pas bon de parler d'IVG tous les matins... Assez scandaleux, ce suspens de mauvais goût sur la reconduction ou non et en quels termes, de la loi sur les interruptions de grossesse !

Les honoraires de Mr Barrot sont salés : les mesures annoncées sur *«les économies de santé»* et les restrictions d'arrêts de travail sont intolérables : ce sera non seulement une médecine au rabais, mais une médecine au compte-goutte.

Michel BERTEL

Suppression de la Sécurité Sociale pour les chômeurs non indemnisés

UN RAPPORT INQUIETANT

Un rapport inquiétant vient d'être déposé sur la table du ministre du Travail, Robert Boulin. Il émane d'un certain Barjot, conseiller d'Etat, et il suggère *«la déconnection entre le droit aux avantages de la Sécurité Sociale et l'inscription comme demandeur d'emploi à l'ANPE«*. Cette proposition aboutirait purement et simplement à la suppression de la Sécurité Sociale gratuite pour les chômeurs non indemnisés. Il s'agit, selon lui, de *«mettre fin à des abus incontestables et nombreux»*. Pardi ! Mr Barjot vitupère en outre contre les chômeurs qui s'inscriraient à l'ANPE *«avec comme objet essentiel de leur permettre une couverture sociale»*.

D'après les chiffres gouvernementaux fournis par le volumineux rapport Seguin de l'Assemblée Nationale, pour l'ensemble des demandeurs d'emplois, seuls 61% sont indemnisés ! Ce pourcentage tombe d'ailleurs à 35% pour les jeunes demandeurs d'emplois de moins de 25 ans. Mais il faut souligner que le chiffre gouvernemental des *«demandeurs d'emplois»* ne prend pas en compte tous ceux qui ne sont pas ou plus inscrits comme tel, soit parce qu'ils ont épuisé leurs droits soit parce qu'ils ne sont pas considérés comme chômeurs...

Ainsi c'est certainement pas loin de la moitié des 1 million 500 000 chômeurs qui, avec ce rapport Barjot, ne bénéficieraient plus de la gratuité de la couverture Sécurité Sociale !

Les propositions de ce Barjot sont à relier aux déclarations du ministre de la Santé. Puisque la courbe des dépenses de santé s'éloigne trop de celle de la richesse nationale, il n'y a qu'à supprimer la gratuité des prestations sociales, à tous ceux qui non seulement *«ne rapportent rien»*, mais deplus, *«sont soit incapables, soit non désireux de trouver un emploi»* (rapport Barjot). *«Eviter les dépenses à l'aveuglette»* dit Barrot. Mr. Barjot a déjà trouvé une solution.

• A nouveau une grave erreur médicale

Michaël Dronne, deux ans s'était écrasé deux doigts de la main gauche avec une barre de fer. A l'hôpital une radio montre la nécessité d'opérer pour poser une broche. Quand les parents rendent visite au petit Michaël, ils se rendent compte qu'il a bien été opéré mais de la main droite...

Le chirurgien pour sa défense ne trouve rien de mieux à dire, que les enfants anesthésiés ont tous les doigts crochus. Raison de plus pour faire attention.

Au CHU de Caen la riposte se prépare face aux menaces de licenciements et à la répression

Aujourd'hui dans notre hôpital usine, la bourgeoisie veut appliquer la réforme santé. En effet, la direction annonce 128 suppressions de postes donc licenciements. Dans les différents services, la liste est longue, on parle de 400 à 600 licenciements.

La différence entre les deux chiffres s'explique par le fait que la direction ne tient pas compte des auxiliaires.

De plus en plus, la répression s'abat sur les délégués syndicaux et les travailleurs combatifs. On veut étouffer les voix de tous ceux qui, dans les services, gênent l'application de cette politique. La révolte se développe contre cette attaque sans précédent au CHU. La direction, de son côté, avec ses surveillants, utilise à fond toutes les divisions pour empêcher la riposte. Ils essayent de plus en plus de monter le personnel contre les délégués. Par exemple, la surveillante ne prévoit que le minimum d'effectifs quand la déléguée est en heures syndicales. Sur le compte de telle infirmière combative, ils inventent des fautes professionnelles qui, jusqu'à présent, ont été démenties par les médecins ou d'autres infirmières.

Dans le cadre de la prochaine semaine d'action, la CGT et la CFDT appellent à une AG le 4 octobre pour informer les travailleurs et discuter des moyens de lutte efficaces qui pourront empêcher les licenciements.

De plus, à l'école d'infirmière, la direction a annoncé aux troisième années que seulement 38 sur 127 élèves seraient embauchées. Les troisième années ont alors décidé de rencontrer les autres élèves de Basse Normandie pour envisager comment engager la lutte. Une rencontre avec les syndicats doit avoir lieu cette semaine.

Correspondant CHU Caen et Ecole d'infirmières

• Les «3 J» des Galeries Lafayette :

A l'initiative de la CGT, des actions spectaculaires se sont déroulées samedi aux Galeries Lafayette. Devant le battage publicitaire et commercial des fameux «3 J» des Galeries Lafayette, les travailleurs de cet établissement à Paris, ont à leur manière fêté le 20e anniversaire des «3 J». A l'appel de la CGT, ils sont intervenus, samedi soir, dernier jour des «3 J», au rez-de-chaussée du magasin en lâchant des ballons portant des banderoles, où figuraient leurs revendications : doublement de la prime des «3 J» et 2 jours de repos supplémentaires. Ainsi que le refus de l'ouverture dominicale des grands magasins.

A Nice, les employés des Galeries Lafayette, ont fait grève durant les 3 jours des «3 J». Ce qui en dit long sur la mobilisation actuelle des employés des grands magasins. D'ailleurs, dans la foulée de la journée d'action du 21 septembre dernier, une nouvelle journée nationale est prévue le 18 octobre. Nous y reviendrons prochainement.

le quotidien du peuple

- Directeur politique ..... Charles Villac
- Rédacteur en chef et section luttes ouvrières ..... Gérard Privat
- Rédacteurs en chef adjoints ..... Marc Levigan, Fabien Vaudois, Jean Lermet
- Section politique ..... Nicolas Duvallois
- Section internationale ..... Jean-Paul Gay
- Section informations générales .... Monique Chéran
- Secrétaire de rédaction ..... Hélène Roussillon

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J
CCP N°23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

Informatique : problèmes présents pour une vision d'avenir.

Par Jean JAULIN et Gilbert GERLAND

On connaissait déjà les OVNI (objets volants non identifiés). Verra-t-on bientôt apparaître à leur côté dans le petit Robert, le mot Sicobni ?

Le discours de Giscard pour la clôture du colloque Informatique et Société pourrait le faire croire.

Ecoutons plutôt la conclusion de ce débat **«libre et pénétrant» : «la rareté de l'énergie et des matières premières a conduit à la découverte des limites de notre sphère, ce fragile vaisseau spatial... La télématique modifie l'espace, en abolissant la distance... le matériel s'estompe».** ***Tout droit dans les mêmes nuages que le rapport Nora qui prédisait :*** **«La fin prochaine des rapports de production grâce à la révolution télématique».**

Chacun aura reconnu le traditionnel procédé du «fog londonien», dont le brouillard épais permet aux gangsters amateurs tous les coups bas possibles.

C'est ainsi que Giscard aura évité de répondre à l'ensemble des problèmes bien concrets qui surgissent des applications croissantes de l'informatique : l'emploi et les libertés sont au centre de ces questions.

Le Quotidien du peuple ***va cette semaine faire le point. Un peu plus au ras des pâquerettes sans aucun doute. Mais ne nous y trompons pas : l'informatique est le centre d'un grand débat***

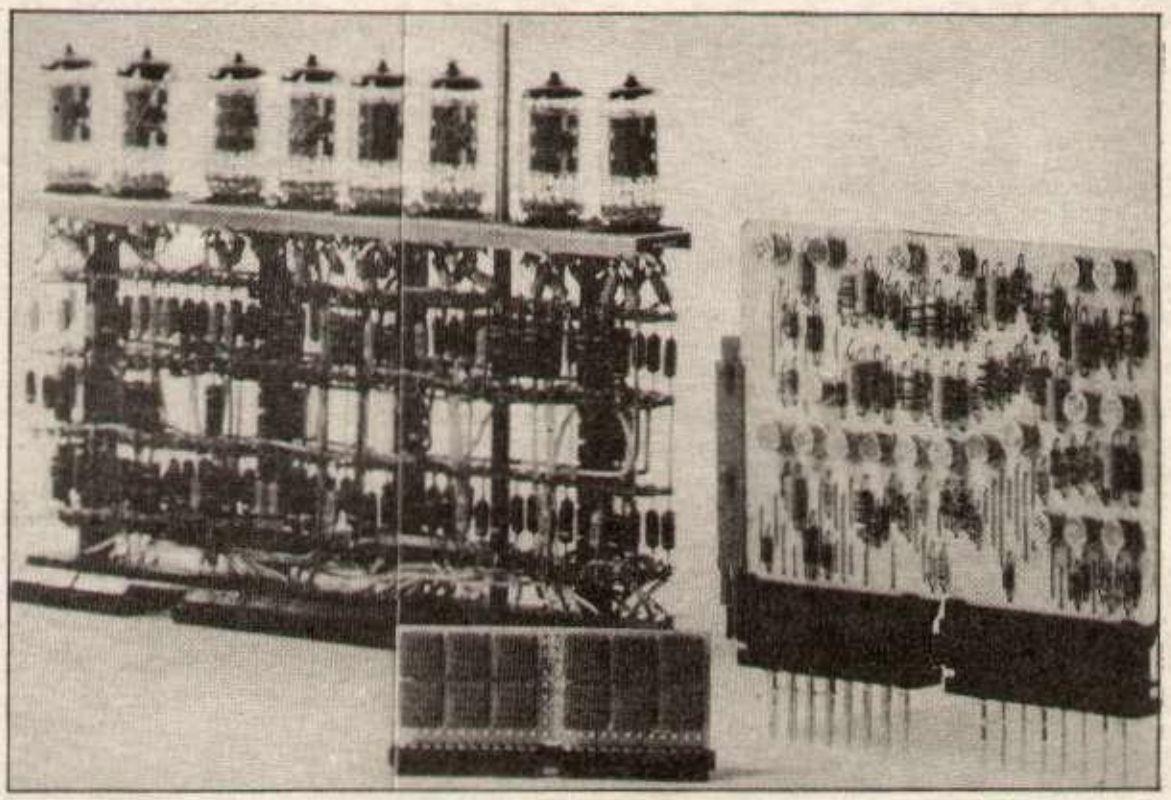

Tubes cathodiques, transistors et micro-processeurs de plus en plus petits !

Des origines à nos jours

LES GENERATIONS D'ORDINATEURS

Il nous a semblé dans un premier temps de fixer des points de repère pour comprendre ce qu'est l'informatique avant d'aborder la question des télécommunications, les applications de la télématique et la bataille industrielle qui s'y attachent, et les conséquences du développement de l'informatique.

LE DIALOGUE ENTRE L'ORDINATEUR ET SON UTILISATEUR

Le langage de l'ordinateur est un langage binaire. L'alphabet morse et un exemple célèbre de langage binaire où les deux valeurs possibles sont deux impulsions électriques, courte ou longue. Chaque lettre est alors représentée par une combinaison de ces impulsions. Dans un ordinateur, on ne fait pas varier la durée des impulsions, de même qu'une lampe peut être allumée ou éteinte, le courant peut passer ou non dans une portion de circuit. Ce qui définit deux états possibles (code 1 et 0) : c'est ce que l'on nomme un *bit*.

On utilise généralement huits bits pour représenter un caractère ou un signe. Les forts en math auronts immédiatement calculé qu'il y a 256combinaisons possibles appelées *octets*) d'une suite de huit chiffres «0» ou «1», c'est-à-dire beaucoup plus que les 26 lettres de l'alaphabet, les dix chiffres décimaux, les signes d'opération et de ponctuation usuels.

Le signe + s'écrit par exemple 11111010, et l'ordinateur ne connaît que cette représentation. On imagine aisément le supplice du programmateur qui devrait traduire des opérations ou un texte dans ce langage pour donner ses instructions à la machine ! Aussi, dès les premiers ordinateurs, on utilise un langage symbolique plus simple, l'ordinateur effectuant lui-même la traduction à l'aide d'un programme spécial.

Ainsi apparaît le langage Assembleur en 1950.

Cette première simplification était encore insuffisante : le programmateur était obligé d'écrire toutes les instructions élémentaires, la traduction se faisant «mot à mot».

A la fin des années 50, l'ordinateur entre dans les grandes entreprises et les «langages évolués» font leur apparition : les symboles ne désignent plus une instruction mais un groupe logique d'instructions. Parmi les plus connus, citons le langage Fortran à vocation scientifique, le Cobol destiné à la gestion, le Basic utilisé aujourd'hui par les ordinateurs individuels (micro-ordinateurs).

Comment l'utilisateur peut-il faire traiter une question par l'ordinateur ?

La machine peut réaliser trois fonctions :

— enregistrer les informations qu'on lui donne (nombres, messages) par l'intermédiaire d'organes d'entrée : clavier de machine à écrire, lecteur de cartes perforées, lecteur optique.

— garder en mémoire des données et les instructions d'un programme et en effectuer le traitement selon ce programme. Ce sont les rôles de la *mémoire centrale* et de *l'unité centrale ;*

— transmettre les résultats de ce traitement à l'utilisateur par les organes de sortie :imprimante, écran cathodique, etc..

L'utilisateur va donc rédiger un programme et pour cela, imaginer d'abord un organigramme, c'est-à-dire décomposer le problème en différentes opérations élémentaires compatibles avec le fonctionnemente de l'ordinateur ; par exemple :

— rechercher une information dans la mémoire centrale

— stocker une donnée dans cette mémoire

— faire des opérations arithmétiques

— comparer deux informations et exécuter une des deux instructions possibles qu'on lui a données selon le résultat de cette comparaison, etc.

Mais l'ordinateur est tellement peu intelligent, qu'il faudra encore décomposer chacune des opérations élémentaires de l'organigramme en plusieurs instructions en langage évolué que l'unité centrale peut effectuer. Cette liste d'instructions, dans un ordre précis s'appelle un programme. Il faudra ensuite entrer le programme dans l'ordinateur qui va le «mémoriser» en totalité.

Alors seulement on pourra le lui faire exécuter et il montrera ses capacités : une mémoire infaillible et une vitesse d'exécution incroyable.

La mise au point d'un programme est toujours une opération longue et délicate. On va donc le conserver, en vue d'une nouvelle utilisation, dans une «mémoire externe» c'est-à-dire sur une bande magnétique ou un disque. Les fabricants d'orcinateurs ou des sociétés prestataires de service peuvent se charger de ce travail et vendent des programmes standards pour les utilisations les plus courantes , ou spécialisées à la demande.

Les programmes, dont certains sont incorporés dans la machine et organisent son fonctionnement d'ensemble, constituent ce qu'on appelle le *logiciel*.

LES CALCULATRICES DE POCHE

C'est la partie la plus visible de l'évolution des composants. On peut avoir aujourd'hui une calculatrice pour 50 francs, capable de réaliser les quatre opérations arithmétiques au minimum. Avec les quelques dizaines de milliers de transistors qu'elle contient, une calculatrice capable de traiter les fonctions trigonométriques et exponentielles ne coûtent que 90 francs. Elle possède bien entendu une mémoire. Les machines japonaises, avec toutes sortes de gadgets, tiennent la plus grande partie de ce marché.

Depuis 1974, les calculatrices programmables ont fait leur apparition. Il s'agit cette fois de véritables petits ordinateurs de poche (ce que l'on appele la pico-informatique) capables d'enregistrer un programme et de l'exécuter. Deux fabricants se partagnet actuellement le marché : Texas Instruments et Helwett-Packard.

Il existe actuellement huit modèles différents qui se différencient par leur taille-mémoire, la longueur des programmes possibles, les possibilités d'extension (imprimante).

TELEMATIQUE ET TERMINAUX

Un ordinateur un peu puissant, donc coûteux, doit pouvoir être utilisé au maximum. Il faut donc qu'il soit capable de gérer les travaux demandés par plusieurs utilisateurs dans les meilleurs délais. Une première technique consiste à faire lire et exécuter une série de programmes les uns après les autres. Un premier inconvénient apparaît évident : l'unité centrale traite un premier problème rapidement, mais il faut ensuite attendre la sortie des résultats avant d'entrer le programme suivant. Pendant ce temps, l'unité centrale ne fait rien (c'est un scandale !). La «multiprogrammation» est une technique permettant de pallier cet inconvénient.

Le second inconvénient est plus grave : il est assez rare qu'un programme ne contienne aucune erreur d'instruction. L'ordinateur les décèle, l'utilisateur devra les corriger puis attendre à nouveau son tour pour faire exécuter son programme. Quelle perte de temps !

Aussi, on utilise maintenant la technique du «temps partagé» : plusieurs utilisateurs travaillent simultanément sur un même ordinateur. Chacun dispose d'un terminal, c'est-à-dire d'organes d'entrée et de sortie reliés à l'ordinateur : par exemple, un clavier de machine à écrire et un écran ou une imprimante.

Il est possible d'assurer la liaison avec l'ordinateur par l'intermédiaire des câbles téléphoniques avec un débit de 2 400 bits/seconde (200 pour le télex).

Le futur annuaire téléphonique dont on a tant parlé est une «banque de données», c'est-à-dire un ordinateur dans lequel on a stocké en mémoire certaines informations. On le consultera avec le terminal installé chez soi.

Dans ces banques de données, on peut évidemment stocker n'importe quel genre d'informations. On pourra donc en théorie obtenir toutes sortes d'informations à partir de son terminal personnel, en interrogeant les banques de données.

Il y a alors plusieurs formules possibles : soit de grosses banques de données centralisées, soit des unités plus petites décentralisées, soit une formule mixte associant les deux. Les choix dans ce domaine ne sont pas encore faits.

En tout état de cause, ce sont des possibilités fantastiques qui s'ouvrent pour les prochaines années. Cette véritable explosion de l'informatique trouve son origine dans les progrès technologiques rapides depuis les premiers ordinateurs.

L'EVOLUTION DES COMPOSANTS

Mémoire et unité centrale de traitement forment le véritable «cerveau» de l'ordinateur et les progrès dans ce domaine ont été décisifs. A la base de cette technologie, il faut des composants capables de bloquer ou non le passage d'un courant. Ce sont les lampes à tubes qui remplissaient ce rôle à l'origine, bientôt remplacées par les transistors dans les années 50 ; ce qui a permis de réduire le volume de l'ordinateur, d'accroître le nombre de composants et par conséquent la capacité de stockage et la puissance de traitement. Le 3e âge technologique est aujourd'hui celui du circuit intégré, qui comme son nom l'indique, renferme des circuits électroniques complets avec des transistors et autres composants.

Le niveau d'intégration progresse sans cesse et atteint déjà des quantités énormes. Les mémoires centrales, par exemple, peuvent stocker des quantités d'informations sur des volumes très réduits. On peut loger sur une pastille de silicium 2 000 bits (soit l'équivalent de 250 caractères) dans un carré de 1 millimètre de côté !

Et il est possible que la progression de ces dernières années se poursuive. La quantité d'informations que l'on est capable de stocker sur une même surface double tous les 18 mois... pour un même prix de revient !

Des circuits intégrés d'un genre nouveau sont aussi apparus : les microprocesseurs. Ils constituent à eux seuls de véritables unités de traitement dont les dimensions sont de l'ordre du centimètre.

LES MICRO-ORDINATEURS

Avec les micro-ordinateurs, on va atteindre le stade de l'informatique individuelle. Ils sont constitués d'un seul microprocesseur, d'une mémoire centrale d'une capacité de 16000 ou 32 000 octets et de mémoires externes sous forme de cassettes ou de petits disques souples (appelés floppy disks ou disquettes). Les organes d'entrée-sortie se composent d'un clavier et d'un écran. Le tout pour des prix de l'ordre de 10 000 à 20 000 francs. On peut y ajouter une imprimante, de la mémoire, une table trançante, etc.. Leurs capacités et leur intérêt sont encore limités : tenue d'un répertoire d'un millier de dénominations avec les quelques renseignements correspondants (stocks d'articles, fichiers d'adresses et téléphone, etc.), des calculs, des jeux...

Mais la baisse des coûts et l'augmentation des performances devraient permettre à court terme un usage intéressant et utile de l'ordinateur individuel. D'ici à 1985, 10 000 lycées vont être équipés d'un micro-ordinateur pour l'enseignement.

Dans notre prochaine édition

Les télé-communications

LA VISITE DU PAPE EN IRLANDE

Alors que Jean-Paul II entame la dernière partie de son voyage par une visite aux Etats-Unis où il est arrivé lundi, l'euphorie passée fait place pour des millions de catholiques irlandais, aux questions soulevées par cette visite. De nombreux catholiques ont été déçus par la décision du pape, de ne pas se rendre en Irlande du Nord, 300 000 d'entre eux ont néanmoins fait le voyage pour se rendre à Drogheda, située à 35 km de la frontière. «Terrorisme», «subversion», «meurtre», c'est ainsi que Jean-Paul II a évoqué les actions du mouvement républicain irlandais. Mais, il a fait le silence sur la répression violente exercée par l'armée britannique qui fait règner la terreur dans les ghettos catholiques. Et une dénonciation des tortures subies par les prisonniers républicains dans le camp de concentration de Long Kesh, aurait été fort bien venue pour les catholiques venus des ghettos du Bogside ou de Falls Road.

Cependant, Jean-Paul II a insisté sur le caractère politique du conflit : *«il ne s'agit pas ici, malgré ce qui est répété devant l'opinion mondiale, d'une guerre de religion, d'un conflit entre catholiques et protestants»*. Et en s'adressant *«à tous ceux qui ont des responsabilités politiques dans les affaires de l'Irlande»* le pape reconnaissait implicitement les responsabilités de la Grande-Bretagne dans les évènements d'Irlande du Nord. Enfin de compte, il n'est pas sûr que le voyage du pape ait été très prisé par les gouvernements britanniques. Bien qu'il ne se soit pas rendu au nord de l'Irlande, sa visite au sud a tout de même été l'occasion d'un vaste rassemblement réunissant, sans distinction, catholiques irlandais du nord et du sud, qui aspirent à l'unité nationale dans une Irlande indépendante.

F.R.

• Politique énergétique commune et SME au programme du 34e sommet franco-allemand

Lundi s'est ouvert à Bonn le 34e sommet franco-allemand au cours duquel il sera notamment question des avatars du Système Monétaire Européen qui vient de subir coup sur coup la réévaluation du deutchemark de 2% et l'affaiblissement du dollar. Les problèmes énergétiques figureront également à l'ordre du jour, il faut noter à ce propos l'évolution de la position de la RFA qui sera prête désormais à limiter sa consommation en prenant des engagements chiffrés comme la France l'a déjà fait. Sera également abordé la perspective d'une position commune face aux récriminations de la Grande-Bretagne qui se plaint d'une trop forte contribution au budget de la CEE. Giscard se rangera-t-il à la position souple de Schmidt sur cette question ? Quoi qu'il en soit, cette rencontre semble se cantonner à un sommet de routine dont il ne faut — sauf suprise — pas attendre des décisions fracassantes.

34e session de l'ONU

L'OLP MARQUE DES POINTS SUR LA SCENE INTERNATIONALE

Poursuivant son offensive diplomatique, après la visite de Yasser Arafat en Espagne et la rencontre avec le révérend Jackson en tournée actuellement au Sud-Liban, l'OLP commence à recueillir les premiers résultats de son intense activité sur la scène internationale. Ainsi, sans doute encouragés par l'attitude de l'Espagne, les neuf pays de la communauté européenne ont récemment demandé devant l'assemblée générale des Nations Unies que la *«reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens»* soit incluse dans le cadre d'un règlement.

A la tribune des Nations Unies, les ministres européens et le président de la CEE ont reconnu le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et la nécessité de la participation de l'OLP à tout règlement durable, faute de quoi une paix durable ne pourrait être conclue. Parlant au nom des *«neuf»*, le ministre irlandais des Affaires étrangères a cité l'OLP comme *«partie concernée»*, au conflit du Proche-Orient. Quant au ministre autrichien des Affaires étrangères, il a souligné que *«les efforts de paix de ces deux dernières années n'ont pas abouti aux résultats escomptés»*. Commentant la position prise par les pays européens, Ibrahim Souss, représentant de l'OLP en France, a qualifié leur attitude d'*«encourageante mais encore insuffisante»*. *«Il faudrait en effet»* a-t-il ajouté *«que les neuf admettent que l'OLP est le seul représentant du peuple palestinien et le seul habilité à parler en son nom»*. Selon le représentant de l'OLP, l'attitude de la communauté européenne *«montre à quel point la cause du peuple palestinien a fait du chemin dans l'opinion publique européenne»*. Cette réflexion s'illustre également par la rencontre qui a eu lieu jeudi à Athènes entre un représentant de l'OLP et le Premier ministre grec. Ces entretiens pourraient déboucher sur une reconnaissance de l'OLP par la Grèce et par l'ouverture d'un bureau de l'OLP à Athènes. D'autre part, la question de l'ouverture de représentations de l'OLP dans les pays d'Amérique Latine sera au centre des discussions du 4e congrès arabe-panaméricain qui s'est ouvert lundi à Caracas.

• Les Nations-Unies accordent un prêt de 15 millions de dollars à la Chine

La Chine devrait recevoir une aide de 15 millions de dollars (environ 63 millions de francs) dans le cadre du programme des Nations Unies pour le développement. D'autre part, la Chine devrait recevoir rapidement une aide alimentaire pour un montant de 500 000 dollars, accordée par le Haut Commissariat aux réfugiés et destinée aux 250 000 réfugiés chinois du Vietnam, accueillis en Chine du Sud. A propos du prêt des Nations Unies pour le développement, les autorités chinoises précisent : *«Nous continuons d'insister sur le principe de compter sur nos propres forces dans notre économie, autant qu'il est possible, de manière à éviter de dépenser des sommes importantes en devises étrangères, mais si une aide comme celle-ci nous est offerte, à nos conditions, alors il serait stupide de notre part, de ne pas l'accepter.*

Carnet de voyage au Liban

Par Jean LERMET et Yomna EL KHALIL

SOUR, VILLE FANTOME (2)

Nous avons visité une famille qui est restée à Sour, courageusement. L'appartement en face, dans le même immeuble, est entièrement détruit. Mais la famille tient bon. Et ce sont des familles comme celles-ci qui, par l'exemple, donnent aux autres le courage de revenir. Le père est tailleur. Il continue à travailler dans son petit atelier. Les gens de Sour lui ont fait commande de plusieurs vêtements pour la fête de Ramadan. La mère, elle, ne travaille pas. Elle nous raconte les bombardements des premiers jours, mais aussi la guerre qui se poursuit.

Le jour même de notre arrivée à Sour, une patrouille israélienne a tenté de débarquer sur la côte. Les forces armées de la Résistance l'en ont dissuadé. Tous les jours, les avions survolent la ville, les navires la contournent et on entend de loin les villages qui continuent à être bombardés par les forces israéliennes ou par celles de Saad Haddad, le commandant des milices fascistes au Sud.

C'est la réalité au Sud. Pas un jour ne passe sans que les sionistes ou les forces fascistes pro-sionistes n'attaquent deux ou trois villages, un ou deux camps palestiniens. Quand on rencontre des gens à Beyrouth, qui ne sont pas du sud, qui sont ou non du Mouvement National Libanais *, certains disent : *«Les habitants du Sud en ont marre de la Résistance Palestinienne. Un sentiment antipalestinien se développe»*. Mais la réalité est beaucoup plus complexe. D'après la propagande sioniste, les bombardements visent les fidayin qui poursuivent leur lutte à l'intérieur de la Palestine, malgré la «ceinture» de l'Etat de Saad Haddad. Mais en bombardant les villages et les villes, les sionistes espèrent créer une haine libanaise contre les Palestiniens. Cette tactique n'est pas nouvelle, mais elle a échoué.

Les habitants du Sud déterminent avec une grande précision qui est leur ennemi : l'Etat sioniste. Et il suffit d'entendre les gens du Sud dire qu'ils sont devenus comme les Palestiniens, des réfugiés, pour voir qu'il n'y a pas de sentiment antipalestinien. La femme rencontrée à Sour explique avec une grande clarté l'origine de la différenciation entre Libanais et Palestiniens au Sud : *«Tu vois, les Palestiniens, en tant que peuple, vivent en état de guerre réel avec Israël. Ils construisent des abris, s'entraînent, les familles sont préparées à des bombardements pareils. Mais nous, les Libanais, à part quelques-uns, on ne vivait vraiment pas en état de guerre. On ne s'y attendait pas. Ces bombardements nous ont fait fuir. Il y a très peu d'abris à Sour, alors qu'il y en a plusieurs dans les camps»*.

Et en regardant vivre les gens à Beyrouth. ou à Saïda, on comprend tout à fait ce qu'elle veut dire : Il y a une différence réelle entre le pays de la guerre, le Sud et le reste, qui avait subi plus directement la guerre de 1975 - 1976.

Un paysan rencontré dans un hôtel de réfugiés à Beyrouth explique lui aussi pourquoi les différence entre Palestiniens et Libanais, et pourquoi les Libanais peuvent avoir une certaine lassitude : *«Une partie des Libanais du Sud ne comprennent pas ce qu'est une guerre de guerilla. Ils pensent que les Palestiniens, sitôt leur opération terminée en Palestine, peuvent défendre le Sud contre les bombardements. Ils pensent alors que si les Palestiniens ne peuvent défendre le Sud, il vaut mieux qu'ils n'attaquent pas. Mais cela ne veut pas dire que les Libanais sont contre les opérations en Palestine. Au contraire, ils comprennent la cause de l'action armée palestinienne, surtout qu'ils sont des réfugiés comme eux»*.

Ce sentiment de lassitude vis-à-vis de la Résistance, qui existe chez certaines couches de la population mais qui n'est pas très développé, est souvent nourri par la presse de certains courants du Mouvement National libanais, par exemple l'organe du P.C. libanais. Dès que la Résistance lance une opération armée contre les colonies israéliennes, le P.C. reprend la propagande lancée par la *Pravda* sur *«l'opération Litani numéro 2»*, c'est-à-dire une attaque israélienne de grande envergure comme en mars 1978. Sous prétexte de prévoir l'avenir, le P.C. libanais développe l'idée de la peur, de la soumission et entre les lignes, on pourrait comprendre «l'aventurisme» de la Résistance, thèse qu'il ne peut plus défendre publiquement, mais qui continue à être la sienne.

Si, d'une part, une certaine presse du M.N.L. développe une certaine panique, sous prétexte de prévision, les faits concrets et matériels prouvent qu'une partie du M.N.L. au Sud ne prévoit rien. Depuis 1976, l'Etat officiel n'existe pratiquement pas au Sud. Le M.N.L. y a toute sa place et sa liberté. Aucun projet d'abri n'a été pensé, aucun hôpital souterrain n'a été préparé, alors que la Résistance a prévu la guerre et s'y est préparée. Mais une partie du M.N.L. est trop préoccupée de la situation en Irak et de l'exécution de membres du P.C. irakien pour se pencher sur les tâches immédiates. Et c'est le peuple au Sud qui en subit les conséquences. Exilé de force de sa terre par l'Etat sioniste, comme les Palestiniens depuis 1948, il se prépare à vivre un *«état de guerre réel»* avec Israël.

* *Mouvement composé du PC libanais, de l'Organisation d'Action Communiste Libanaise, du Parti socialiste Progressiste, du Mourabitoun (nassériens), du Parti Populaire Syrien et des partis Baas.*

Demain
ETRE PALESTINIEN AU LIBAN

Alsthom Belfort :

LES GREVISTES ACCUEILLENT UNE DELEGATION CHINOISE A LA PLACE DE LA DIRECTION

La journée de lundi a été marquée par la visite d'une délégation chinoise dans l'usine occupée. Prévue avant le déclenchement de la grève, cette rencontre devait aboutir à un accord portant sur la vente d'un contrat de fabrication de turbine sous licence. L'Intersyndicale — puisque l'usine est occupée — s'est donc proposée de la recevoir à la place des patrons. Tout avait été prévu pour un accueil chaleureux. Une banderole en chinois et en français souhaitait la bienvenue aux visiteurs. Vers 15 heures, aux applaudissements des représentants chinois descendus de voiture pour la circonstance, répondaient ceux du piquet de grève. Cela se reproduira vers 18 heures à la sortie de la délégation.

Celle-ci est à nouveau descendue de voiture pour serrer la main à tous les ouvriers présents au piquet de grève. Les grévistes applaudissent encore une fois lorsque le cortège redémarre.

Aux questions des ouvriers concernant l'attitude de la délégation durant la visite, une déléguée CFDT répondait : *«Ils nous ont dit qu'ils transmettraient aux travailleurs chinois les salutations des travailleurs de l'Alsthom en lutte...».*

VENDREDI LA DIRECTION DOIT RENCONTRER LES SYNDICATS

Sous un chaud soleil d'automne, l'affluence au piquet lundi était toujours importante.

De nombreux travailleurs d'autres usines, des femmes de grévistes, venaient aux nouvelles créant une animation permanente. Aucun contact n'avait encore été établi avec la direction. L'absence de débat, de meeting d'information ne semble pas avoir entamé la détermination des grévistes qui pensent que la lutte durera au moins jusqu'au vendredi 5 octobre. A cette date, se dérouleront normalement des négociations programmées depuis longtemps avec la direction générale.

Mais, cette absence de débat peut peser dans la poursuite du mouvement. Les travailleurs qui ne participent pas au piquet n'ont ainsi que beaucoup plus difficilement la possibilité d'être associés et mobilisés par le mouvement. De même, la question de l'extension du conflit et de sa popularisation à d'autres boîtes en est encore au stade embryonnaire.

Initiative très intéressante : une réunion devait être organisée par des femmes de grévistes dans la journée de mardi afin d'associer le maximujm de celles-ci à la grève.

Corr. BELFORT

Usines Renault

Débrayages des caristes du Mans et révolte à la cantine de Flins...

Il y a un peu plus d'une semaine, les ouvriers de Renault Le Mans débrayaient quotidiennement pendant plusieurs jours d'affilée.

Le mouvement avait cessé par déception, disait-on, des grévistes de ne pas être suivis par les autres usines du groupe.

Néanmoins, lundi matin, la quasi-totalité des 190 caristes du Mans ont arrêté le travail contre leur éparpillement par la direction dans les différents départements de l'entreprise. Actuellement, ils sont rattachés à une base commune.

Les syndicats s'opposent à ce que chaque département devienne une usine dans l'usine, disposant de ses propres caristes. Déjà, dans le passé, à Billancourt, les caristes s'étaient mobilisés contre un projet identique.

REVOLTE A LA CANTINE DE FLINS

Mardi, ce sont les ouvriers de Flins qui se sont révoltés. La cantine étant en faillite, la restauration des ouvriers de Flins a été confiée à ce qu'est devenue la société Borel. Celle-ci naturellement cherche à remettre en cause les avantages acquis du personnel. Evidemment, la restauration des ouvriers laissait à désirer depuis longtemps dans cette immense entreprise de près de 20 000 salariés. On dit qu'il n'était pas rare que des explosions de violence se produisent au restaurant... La grève d'une partie du personnel et l'inauguration d'un nouveau restaurant au cœur même de l'entreprise par la nouvelle société restauratrice devait rapidement conduire lundi à une bagarre haute en couleur selon certains témoins...

Sur la suite des événements, les témoignages divergent mais il semble bien que quelques centaines d'ouvriers, las d'attendre un service qui se faisait désirer, ait pris les cuisines d'assaut et se soient servi eux-mêmes. De source bien informée, on apprend que les nouveaux gestionnaires du restaurant se demanderaient s'ils ont bien fait d'accepter cette gestion dans une usine qui est une poudrière compte tenu des conditions inhumaines d'exploitation qui y sont en vigueur.

Talc Morhange des dizaines de victimes du trust Givaudan-Hoffman-Laroche exigent vengeance !

Le procès s'ouvre aujourd'hui

Mardi s'ouvrait à Pontoise, le procès de la firme Givaudan-Hoffman-Laroche. Elle avait mis sur le marché du talc, le talc Morhange qui contenait jusqu'à 6 % d'hexachlorophène. La concentration maximum tolérable de ce puissant antiseptique est de 0,1 %...

36 familles ont été andeuillées par ce trust criminel. D'autres, élèvent des enfants handicapés à 100 %. Ce trust avait déjà empoisonné la région italienne de Seveso.

Il y a plus de sept ans éclatait l'affaire du talc Morhange. Des centaines et des centaines de bébés devenaient soudainement très malades après une application de talc. 36 bébés en sont morts. L'autopsie des victimes montrait que la myeline, substance entourant les nerfs, avait été détruite.

L'enquête devait rapidement aboutir à la conclusion que le talc Morhange, en vente libre dans les supermarchés, était responsable de ces multiples crimes.

Pourtant le talc - qui est, disent certains, un produit inutile à l'hygiène des bébés - n'est pas en principe une substance toxique. Non, tout simplement, de l'hexachlorophène avait été ajouté au talc.

Ce produit est un antiseptique puissant qui devient mortel à forte dose.

C'est par accident qu'il avait été mélangé avec du talc.

C'est l'entreprise chargée du conditionnement du talc qui porte la responsabilité immédiate de la confusion. La Setico en effet mettait en boîte le talc que lui fournissait Givaudan-Hoffman-Laroche.

Mais la Setico emballait également d'autres produits et les sacs d'hexaclorophène étaient mélangés avec les sacs de talc et d'autres produits.

Un jour un ouvrier fit la confusion, ce qui n'est pas étonnant compte tenu qu'il semble que de l'extérieur rien ne permettait de distinguer le contenu des sacs.

Belle illustration de l'égalité de tous devant la loi : l'ouvrier est aujourd'hui inculpé au même titre que le grand trust capitaliste suisse !

L'issue de ce procès est incertaine d'autant que Givaudan-Hoffman-Laroche a proposé à certaines familles endeuillées de les indemniser ainsi qu'aux familles dont les enfants resteront toute leur vie invalides à 100%. Soulignons que certains parents ont refusé cet arrangement et sont bien décidés à faire condamner ce trust criminel qui porte déjà la responsabilité de l'empoisonnement de toute la région italienne de Sévéso et de l'explosion d'une usine cet été non loin de Lyon...

Cela n'empêche pas le PDG de plaider non coupable. Le procès durera probablement plusieurs semaines.

F.M.

Les CRS expulsent 28 résidents du foyer Sonacotra de Mont-Saint-Martin près de Longwy

LONGWY 11 HEURES : Les CRS sont intervenus au foyer Sonacotra de Mont-Saint-Martin. Faisant appliquer un jugement datant de plusieurs mois, ils ont expulsé 28 résidents.

Depuis le mois d'août, la grève des loyers pour les revendications défendues par le Comité de coordination se poursuit. Les résidents du foyer ont largement participé à l'ensemble des actions contre le plan de licenciement dans la sidérurgie.

Cette intervention est dans la droite ligne des déclarations de la Sonacotra menaçant d'expulser tous les grévistes. Elle prend toutefois une signification particulière à Longwy. La situation est-elle normalisée ? Voilà l'enjeu de la riposte.

Face aux menaces qui se précisaient, des rouleaux de fils avaient été dressés par les résidents avec le soutien de la CFDT et un système d'alerte avait été mis en place.

Dès l'expulsion, les résidents se rassemblent devant le foyer, des militants de la CFDT appliquent le plan de mobilisation établi, des personnes de la ZUP viennent aussi. Le maire est là. Il propose aux résidents d'aller se réunir à la salle des fêtes loin du foyer pour discuter du relogement. Les résidents refusent en demandant que tous les participants du comité de soutien soient présents.

Très rapidement, les CRS repartent. Seule la police municipale reste présente. A 8 heures, les résidents décident de ne pas laisser sortir le délégué régional de la Sonacotra. Ils installent des barres et tirent des rouleaux de fil. Aussitôt, les CRS reviennent, dégagent la route et prennent position devant le foyer. La situation est tendu mais il n'y aura pas d'affrontement.

A 9 heures, les résidents se réunissent et décident de la suite à donner. Ils affirment qu'ils sont décidés à poursuivre la lutte sur leurs revendications et définissent la plate-forme qu'ils vont présenter à la mairie :

— demande de réquisition du foyer pour reloger les résidents

— réquisition de logements vides si la réquisition du foyer était ineffica ce

— nourriture pour les résidents

— en attendant, logements groupés pour pouvoir poursuivre la lutte.

La population était invitée à se rassembler devant le foyer dans l'après-midi de mardi.

Corr. LONGWY

MEETING DE RIPOSTE A L'ASSASSINAT DE PIERRE GOLDMAN

Pour dénoncer les atteintes aux libertés et les menées fascistes, pour riposter à l'assassinat de Pierre Goldman, un meeting a lieu ce mardi soir 2 octobre, à la Mutualité. La Fédération de Paris du PCRml appelle à ce meeting.